



Fonds Européens Structurels
et d'Investissement

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

MERCREDI 4 JUILLET 2018, CONSEIL REGIONAL, BASSE-TERRE

SEANCE PLENIERE



COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

- **VOLET - FSE/ PO. Etat: Présentation DIECCTE**

ETAT D'AVANCEMENT IEJ AU 15/06/2018

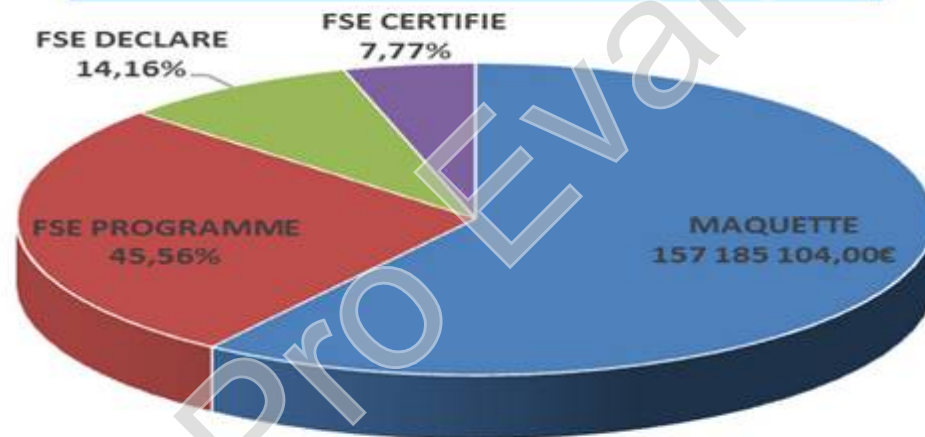
- Montant FES/IEJ délégué: 17,6M€+13,4M€ (30,6M€)
- Montant FSE/IEJ engagé (prog) : 25,3M€ (82%)
- Montant des dépenses déclarées avt CSF: 21,7M€
- Montant CSF certifié par DRFIP: 17,2M€
- Montant des paiements effectués: 10,4 M€
- **Nombre de jeunes NEET concernés: plus de :4 359 dont**
- **1432 filles**

AVANCEMENT GLOBAL VOLET FSE PO- ETAT

AXE	Montant FSE Maquette	Montant FSE Programmé	Tx Avancemnt FSE	Montant FSE des Dépenses déclarées au bilan *	Déclaré au bilan sur montant maquette (%)	Montant FSE certifié	FSE certifié sur montant maquette (%)	Nombre de projets programmés
		En €						
1	35 648 200,00 €	26 656 732,26 €	75%	11 212 576,13 €	31%	5 592 971,05 €	16%	7
2	42 956 000,00 €	17 569 606,19 €	41%	4 586 114,04 €	11%	3 562 914,96 €	8%	25
3	43 709 000,00 €	15 399 882,46 €	35%	1 999 496,97 €	5%	339 294,46 €	1%	39
4	7 826 000,00 €	3 044 252,01 €	39%	584 497,33 €	7%	229 843,75 €	3%	5
5	7 495 700,00 €	2 212 343,33 €	30%	1 135 178,91 €	15%	624 759,09 €	8%	11
6	2 351 000,00 €	336 496,28 €	14%	149 452,12 €	6%	- €	0%	1
7	10 249 504,00 €	2 807 156,08 €	27%	1 716 367,23 €	17%	1 322 288,38 €	13%	24
13	6 949 700,00 €	3 587 693,48 €	52%	866 760,55 €	12%	40 460,47 €	1%	7
TOTAL	157 185 104,00 €	71 614 162,09 €	45,56%	22 250 443,28	14%	11 712 532,16	7%	119

AVANCEMENT GLOBAL VOILET FSE PO- ETAT

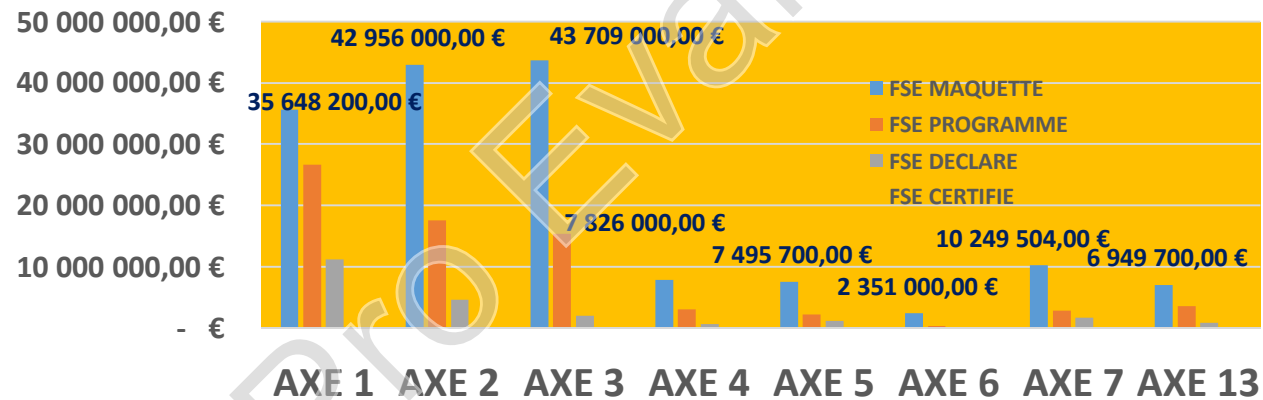
ENGAGEMENT TOTAL /MAQUETTE



AVANCEMENT PAR AXE

ANALYSE PAR AXE

ENGAGEMENT FSE PAR AXE



PERSPECTIVES AU 31/12/ 2018

- **NOUVEAUX DOSSIERS A PROGRAMMER**

- **COUT TOTAL : 27,9 M€**

- **PART FSE : 25,1M€**

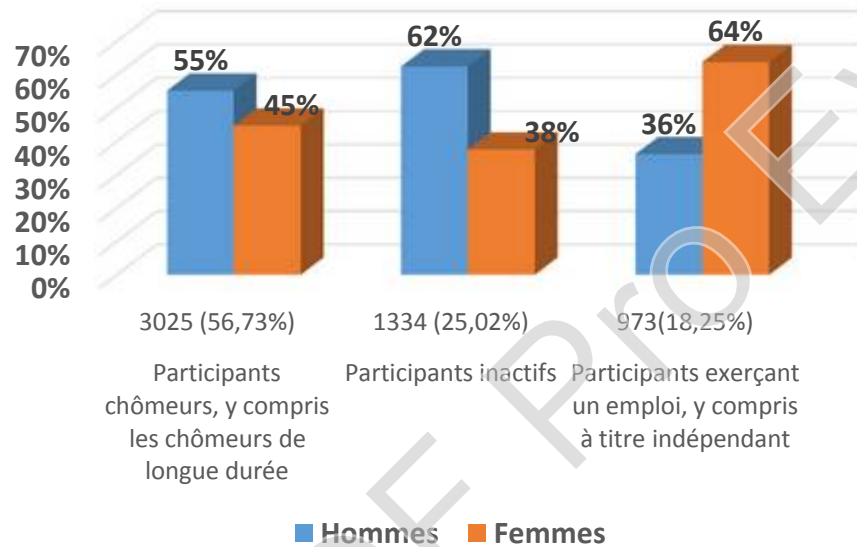
- **NOUVELLES DEPENSES A CERTIFIER POUR LE D.O.**

- ✓ **COUT TOTAL: 25M€**

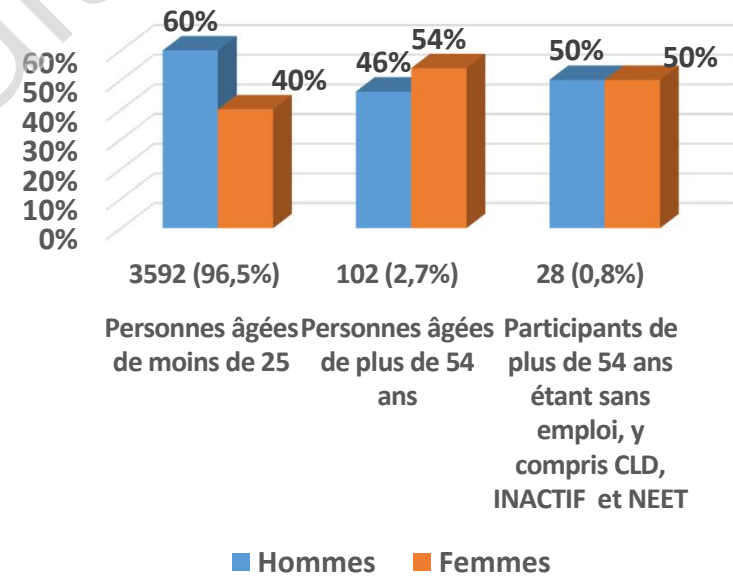
- ✓ **PART FSE: 20M€**

NOMBRE ET STATUT DES PARTICIPANTS A L'ENTREE

Participants selon le statut sur le marché du travail

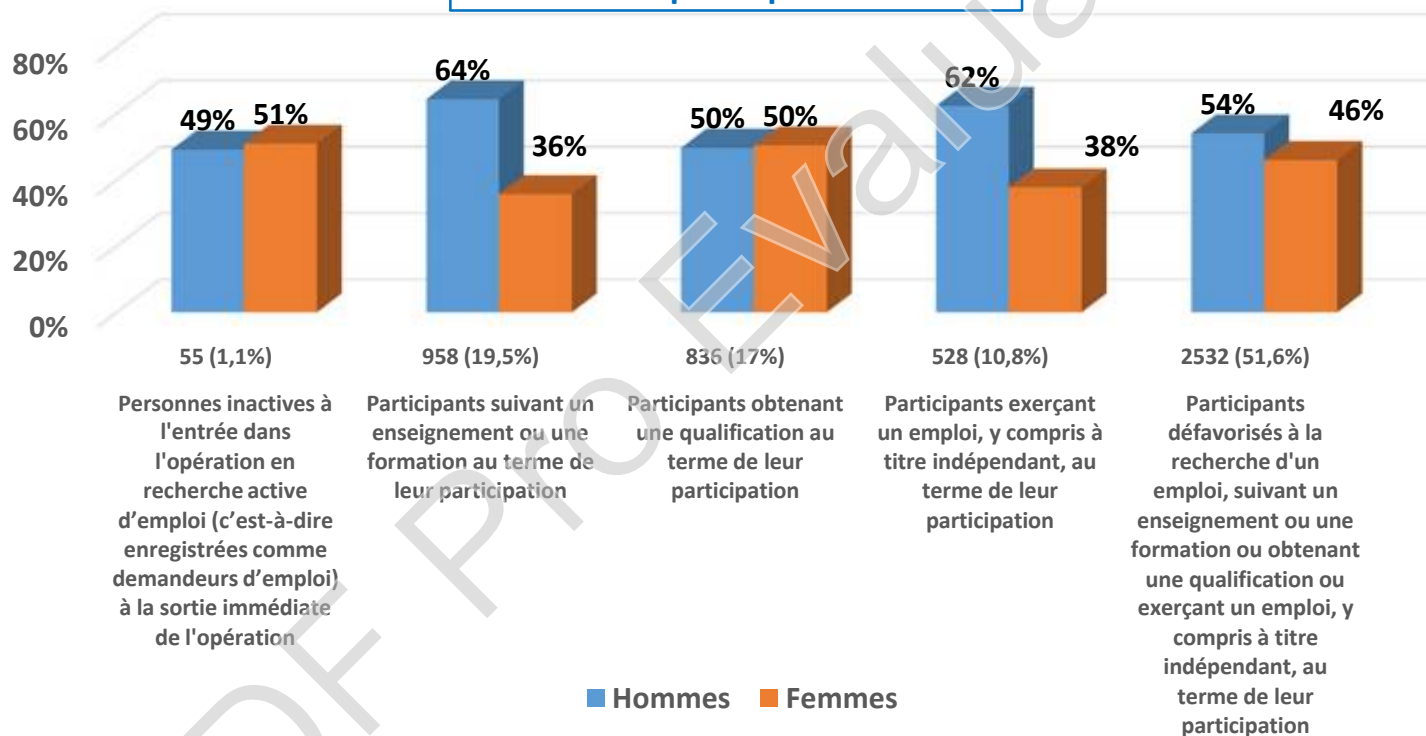


Participants selon l'âge



NOMBRE ET STATUT DES PARTICIPANTS A LA SORTIE

Situation des participants à la sortie



ETAT D'AVANCEMENT DU CADRE DE PERFORMANCE

	Cible	Réalisé	% par rapport à la cible
Axe 1			
FIN01 - montant certifié	12 581 718,00	6 579 965,94	52%
RES01 - nombre de jeunes de moins de 25 ans NEET ou précaires	6 500,00	2492	38%
REA01 - nombre de participants DE ayant bénéficié d'un parcours personnalisé	7 000,00	900	13%
Axe 2			
FIN01 - montant certifié	15 715 610,00	4 481 995,49	29%
REA03 - nombre de créateurs ou dirigeants engagés dans une action de formation	180,00	296	164%
C007 - Plus de 54 ans	100,00	850,00	850%
C009 - titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire	900,00	450,00	50%
Axe 3			
C001 - chômeurs	4 754,00	710,00	15%
Conseil départemental de la Guadeloupe		563,00	
FIN01 - montant certifié	15 425 514,00	602 649,78	4%
REA02 - nombre de participants à des actions aidées	670 00	53	8%

ETAT D'AVANCEMENT DU CADRE DE PERFORMANCE

Axe 4			
FIN01 - montant certifié	2 762 118,00	527 285,50	19%
IND14 - nombre de jeune décrocheurs ou en difficulté scolaire entrés dans des dispositifs innovants en matière de lutte contre le décrochage	3 500,00	1 004,00	29%
Axe 5			
FIN01 - montant certifié	3 000 000,00	735 010,70	25%
IND17 - nombre de jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans un projet de mobilité hors de St Martin (course, passe mobilité..)	1 750,00	877	50%
Axe 6			
FIN01 - montant certifié	759 176,00		0%
IND19 - nombre de structures bénéficiant d'une action de professionnalisation	162,00		0%
Axe 7			
C001 - chômeurs	450,00	367,00	82%
Collectivité outre-mer de Saint-Martin		367,00	
FIN01 - montant certifié	3 500 000,00	1 554 892,69	44%
IND50 - nombre de participants à des actions de lutte contre le décrochage et l'illettrisme	1200	95	8%

MODIFICATION DU DOMO

AXE	FICHE N°	RUBRIQUES	Formulation actuelle	Modification proposée
1 Axe 1	1	Recours aux coûts simplifiés	Obligatoire : 15% des coûts directs de personnels pour justifier les coûts indirects ou 40% des coûts directs de personnels pour justifier tous les autres coûts.	Recommandé : 15% des coûts directs de personnels pour justifier les coûts indirects ou 40% des coûts directs de personnels pour justifier tous les autres coûts
		Publics cibles	Demandeurs d'emploi migrants, et des sortants de prison, personnes sous-main de justice	Demandeurs d'emploi migrants avec titre de séjours, et des sortants de prison, personnes sous-main de justice
		Publics cibles	Demandeurs d'emploi créolophones	Demandeurs d'emploi créolophones français ou étrangers
		Critères de recevabilité des projets	Montant d'aide FSE supérieur ou égal à 500 000 €	Montant d'aide FSE supérieur ou égal à 50 000 €
	2	Recours aux coûts simplifiés	IDEM 1 fiche 1 et toutes les fiches	
2 et 3	Publics cibles	Jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification	Jeunes jusqu'à 30 ans ni en étude, ni en emploi, ni en formation, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification	
Axe2	2	Régime d'aide applicable	Voir Notice explicative des aides et des régimes applicables en annexe X du tome 3 du DOMO.	A supprimer
	6	Publics cibles	Les employeurs, salariés et non-salariés, le personnel d'encadrement, les représentants du personnel, les partenaires sociaux	Les employeurs salariés ou leurs représentants et les employeurs non-salariés ou leurs représentants, le personnel d'encadrement, les représentants du personnel, les partenaires sociaux

MODIFICATION DU DOMO

Axe 2	6	Modalités de candidatures	Appel à projet	Appel à projet permanent, périodique ou thématique
	7	Liaison avec les autres fonds	S3	Supprimer la mention dans toutes dans toutes les fiches
	10	Publics cibles	Futurs créateurs et repreneurs d'activité	Créateurs, futurs créateurs et repreneurs d'activité
Axe 3	15	Publics cibles	Type de bénéficiaires par type d'action	liste unique de l'ensemble des bénéficiaires pour toutes les actions
		Publics cibles	Jeunes de 18-25 ans sans qualification professionnelle	Jeunes jusqu'à 30 ans sans qualification professionnelle
	17	Critères de recevabilité des projets	Montant d'aide FSE supérieur ou égal à 50 000 €	Montant d'aide FSE supérieur ou égal à 25 000 €
		Publics cibles	Femmes illettrées et personnes immigrées	Femmes illettrées et personnes immigrées
	Bénéficiaires	Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les collectivités territoriales ou leurs groupements les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi les maisons de l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi les structures d'insertion par l'activité économique les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi... les employeurs et leurs réseaux les partenaires sociaux et branches professionnelles les établissements publics et privés les associations spécialisées dans l'insertion ou la lutte contre les exclusions	Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les collectivités territoriales ou leurs groupements les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi les maisons de l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi les structures d'insertion par l'activité économique les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi... les employeurs et leurs réseaux les partenaires sociaux et branches professionnelles les établissements publics et privés les associations spécialisées dans l'insertion ou la lutte contre les exclusions	
				• OPCA

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

SEANCE PLENIERE

MERCREDI 4 JUILLET 2018, CONSEIL REGIONAL, BASSE-TERRE

**SUBVENTION GLOBALE
DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- 1). Etat d'avancement de la Programmation
- 2). Perspectives

- 1). Etat d'avancement de la programmation

1.1 cartographie des dossiers déposés

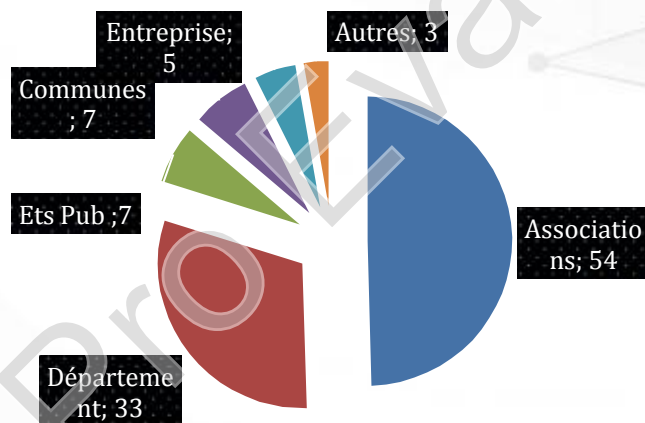
Répartition des 109 dossiers dans MDFSE

	Création	Déposé	Recevable	Programmé / Conventionné	Abandonné/ Avis défavorable
Nombre de dossiers dans MDFSE	29	6	13	29	32
Coût total	7 656 693,83 €	4 806 675,08 €	18 203 592,95 €	17 287 728,77 €	14 093 806,36 €
Montant FSE	4 245 502,40 €	1 793 499,27 €	11 004 482,20 €	12 159 681,89 €	10 315 911,07 €

- 1). Etat d'avancement de la programmation

1.1 cartographie des dossiers déposés

Répartition des 109 dossiers dans MDFSE (Statut juridique des Porteurs de Projet)



- 1). Etat d'avancement de la programmation

- 1.2 Opérations programmées et conventionnées

- P.I. 9.1: l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi*

- 29 opérations programmées

- Coût total: 17 287 728,77€

- Montant FSE: 12 159 681,89€**, soit un taux de programmation de 43,33% par rapport à l'enveloppe financière révisée de la subvention globale de 28,057M€

- La cible à l'horizon 2023 est de 9160 participants accompagnés.*

- A ce jour, les opérations programmées permettent de prévoir un nombre de 4 782 personnes, réparties comme suit : 2 418 femmes et 2 034 hommes accompagnés soit un avancement de 52,20% par rapport à l'objectif.*

- 1). Etat d'avancement de la programmation

- 1.2 Opérations programmées et conventionnées

- 1.2.1 Service bénéficiaire du Département

- 16 opérations programmées pour un coût total de 1 674 149,24€ dont 1 423 028,59€ de FSE

- 1.2.2 Porteurs de projet externes

- 13 opérations programmées pour un coût total de 16 952 041,57€ dont 10 736 653,30€ de FSE. Une majorité d'Ateliers Chantier d'Insertion portée en grande partie par des associations.

- 1). Etat d'avancement de la programmation
1.3 Opérations ayant fait l'objet d'un bilan d'exécution

13 bilans d'exécution ont été déposés pour un montant total de
4 059 886,33 € dont 1 270 124,36€ de FSE

- 1). Etat d'avancement de la programmation

- 1.4 Opérations ayant fait l'objet d'une certification

- 9 bilans d'exécution ont fait l'objet de CSF pour un coût total de 1 588 838,92 € dont 730 280,09 € de FSE.

- 7 ont été certifiés par la DRFIP pour un montant FSE de 286 684,09€

- 2). Perspectives

	Création	Déposé	Recevable
Nombre de dossiers dans MDFSE	29	6	13
Coût total	7 656 693,83 €	4 806 675,08 €	18 203 592,95 €
Montant FSE	4 245 502,40 €	1 793 499,27 €	11 004 482,20 €

- 2). Perspectives

Niveau de programmation attendu au 31 décembre 2018:
14,8M€, soit 52,95% de l'enveloppe financière de la subvention
Globale

- 2). Perspectives

Niveau de certification attendu au 31 décembre 2018:

- Le montant de FSE estimé théorique est de 2 707 573,65 € pour un coût total de 4 874 779,28 €.
- Avec un taux de réalisation de 70%, les prévisions s'élèveraient
- à **1 895 301,55€.**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



COMITÉ DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS

SUBVENTION GLOBALE FSE COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN



- **1). Rappel - Révision I PO Etat FSE St Martin**
- **2). Etat d'avancement**
- **3). Perspectives**

1) RAPPEL - REVISION I PO ETAT FSE ST MARTIN (POST IRMA)

Subvention globale – Collectivité de Saint Martin

Axe prioritaire		Objectifs spécifiques	Fonds	Soutien de l'UE
05	Promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes (Saint-Martin)	5.1 Accroître le nombre de jeunes repérés et bénéficiant d'actions d'orientation et d'accompagnement individualisé vers l'emploi	Ancien montant	4 495 700 €
			Nouveau montant (+3M€)	7 495 700 €
07	Lutter contre l'échec scolaire et renforcer l'accès à la qualification tout au long de la vie (Saint-Martin)	7.2 Accroître l'accès à la formation qualifiante et le niveau de qualification des demandeurs d'emplois accompagnés en lien avec la demande des entreprises	Ancien montant	5 820 000 €
		7.3 Renforcer l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi	Nouveau montant (+1,8M€)	7 620 000 €
Total Nouveau montant			(+4,8M€)	15 115 700 €
Total ancien montant				10 315 700 €

2) ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 30.06.2018

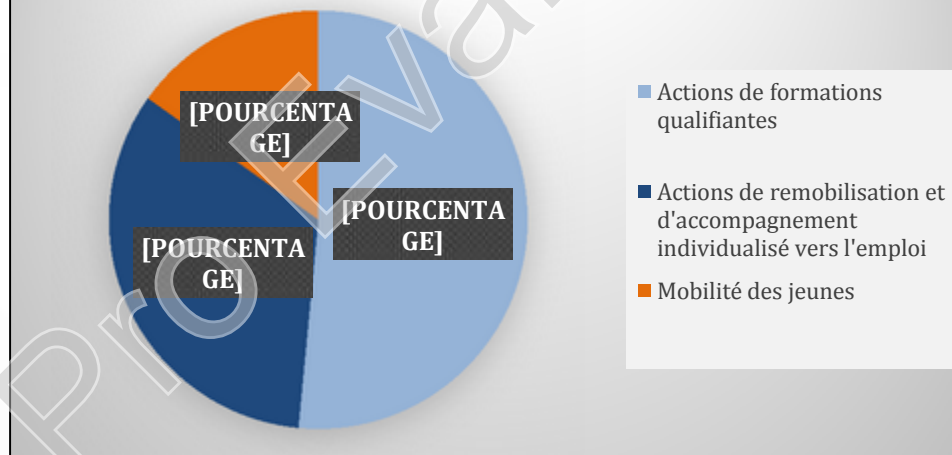
- Montant subvention globale FSE COM : **15 115 700 €**
- Montant FSE engagé (prog) : **4 984 684,45 €**
- Nombre d'opérations programmées : **33**
- Taux d'avancement : **33 %**

2) ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 30.06.2018

AXES SUBVENTION GLOBALE	Montant FSE Maquette en €	Montant FSE Programmé €	Taux Avancement	Nbre de projets programmés
5 : Promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes	7 495 700 €	2 730 701,25 €	37%	12
7 : Lutter contre l'échec scolaire et renforcer accès à la qualification tt au long de la vie(st-Martin)	7 620 000 €	1 920 755,83 €	30%	17
		333 227,37€		4
TOTAL	15 115 700 €	4 984 684,45 €	33%	33

2) ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 30.06.2018

Les types d'actions soutenues



2) ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 30.06.2018

Point sur la certification

- Montant FSE programmé : **4 984 684,45 €**
- Montant total des dépenses déclarées : 3 987 663 €
- **Montant UE des dépenses déclarées : 3 337 923 €**
- Montant UE dépenses déjà traitées en CSF : 2 543 111 €
- **Montant UE dépenses certifiés : 1 947 047 €**

3) PERSPECTIVES AU 31.12.2018

Niveau de programmation attendu : 7 069 856 € soit 47 % de l'enveloppe financière de la subvention globale FSE de la COM de SAINT MARTIN.

Cadre de performance :

Axe 5

- Valeur intermédiaire 2018 du cadre de performance - Montant certifié dans le système comptable : **3 M€**
- **Total prévisionnel des certifications fin 2018 : 1,8 M€ (soit 60%)**

Axe 7 (y compris PI 10.1)

- Valeur intermédiaire 2018 du cadre de performance - Montant certifié dans le système comptable : **3,5 M€**
- **Total prévisionnel des certifications fin 2018 : 2,5 M€ (soit 73%)**

COMITÉ DE SUIVI DES FONDS EUROPÉENS EN GUADELOUPE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 JUILLET 2018, CONSEIL RÉGIONAL,
BASSE-TERRE

- **VOLET - FEDER/ PO. État**

ÉTAT D'AVANCEMENT FEDER AU 15/06/2018

- Montant FEDER maquette : **38 614 896,00 €**
- Montant FEDER engagé (prog) : **14 434 440,87 €**
- Nombre d'opérations programmées : **34**
- Taux d'avancement : **37%**
- Montant total programmé : **29 171 993,07 €**

AVANCEMENT GLOBAL VOLET FEDER PO- ÉTAT

AXE	MONTANT FEDER MAQUETTE EN €	MONTANT FEDER PROGRAMMÉ EN €	TAUX D'AVANCEMENT FEDER	NOMBRE DE PROJETS PROGRAMMÉS
8 (Mettre les TIC au service du développement du territoire)	4 597 866,00 €	1 174 822,77 €	25,6%	3
9 (Promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises au service du développement économique et de l'emploi)	10 430 000,00 €	6 742 828,18 €	64,6%	27
10 (Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports)	2 974 896,00 €	175 744,53 €	5,9%	1
11 (Assurer les bases d'un développement durable respectueux de l'environnement)	11 970 000,00 €	5 785 890,20 €	48,3%	2
12 (Allocation de compensation des surecarts)	7 242 134,00 €	0,00 €	0,0%	0
14 (Assistance technique FEDER)	1 400 000,00 €	555 155,19 €	39,7%	1
TOTAL	38 614 896,00 €	14 434 440,87 €	37,4%	34

PERSPECTIVES AU 31/12/2018

- Valeur intermédiaire 2018 du cadre de performance -
Montant certifié dans le système comptable : **15,1 M€**
- Total prévisionnel des certifications fin 2018 : **21,32 M€**



LA RÉVISION DU PO ETAT



UNE RÉVISION NÉCESSAIRE

- Au mois de septembre 2017, la Caraïbe et singulièrement l'île de Saint Martin ont été touchées par plusieurs événements climatiques qui ont causé des dégâts majeurs sur l'ensemble du patrimoine et des infrastructures publics et privés.
- Le règlement (UE) n°2017/119 permet, en cas de catastrophe naturelle, de constituer un axe dédié à la reconstruction du territoire pour des opérations soutenues au titre du FEDER et cofinancées à 95%.
- Une révision du PO Etat FEDER à Saint-Martin a ainsi été élaborée en tenant compte des priorités de reconstruction communiquées par la Collectivité de Saint Martin.

LES TROIS AXES DU PO RÉVISÉ

- **Axe « Amélioration de la compétitivité des PME »**
- **Axe « Reconstruction »**
- **Axe « Assistance technique FEDER » (axe inchangé)**

AXE « AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME »

OT3 : Améliorer la compétitivité des PME

- **PI3b** : Soutien à la capacité des PME à croître dans les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'aux processus d'innovation
- **Actions éligibles :**
 - Soutien direct aux entreprises via aides aux investissements matériels et immatériels;
 - Actions de promotion, d'animation, de communication de l'activité touristique.

AXE « RECONSTRUCTION » OT6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources

- **PI6b** : Répondre aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental de l'UE
- **Actions éligibles :**
 - Investissements relatifs à la création et mise en conformité des infrastructures d'assainissement;
 - Investissements relatifs à la mise à niveau des infrastructures d'alimentation en eau potable.

AXE « RECONSTRUCTION » OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

- **PI9b** : Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
- **Actions éligibles :**
 - Réalisation d'aménagements, de travaux de voirie et de réseaux divers ;
 - Développement d'une offre d'équipements publics, équipements sportifs, sociaux, culturels, de bureaux et de surfaces commerciales et d'activités;
 - Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, faiblement émettrices de carbone;
 - Amélioration de l'attractivité, des conditions de vie et de développement économique dans les centres bourgs et centres villes.

AXE « RECONSTRUCTION » OT10 : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour acquérir des compétences tout au long de la vie

- **PI10a** : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
- **Actions éligibles :**
 - Reconstruction et remise en état des établissements scolaires;
 - Construction et réhabilitation des organismes de formation.

RÉAFFECTATION DU RELIQUAT FEDER

Maquette PO actuel			Maquette PO révisé				
Axes prioritaires (avant révision)	Priorités d'investissements	Crédits UE disponibles	Axes prioritaires (après révision)	Crédits PI transférés	Crédits UE après révision		
8	2a	3 424 693,00 €	Aide aux entreprises	2a	11 154 001,00 €		
	2c	-1 650,00 €		2c			
9	3a	-540 837,00 €		3a			
	3d	3 271 795,00 €		3d			
10	7c	2 799 151,00 €		5b			
11	6b	6 184 110,00 €		7c (axe 12)			
12	2c	2 242 134,00 €		Reconstruction		7c (axe 10)	11 225 395,00 €
	5b	1 250 000,00 €				6b	
	7c	3 750 000,00 €					
14	Assistance technique	844 845,00 €		14		Assistance technique	844 845,00 €

MONTANTS AFFECTÉS AUX NOUVEAUX AXES

Axe prioritaire	Objectif thématique (OT)	Montant UE affecté à l'OT	Contrepartie nationale		Coût total éligible
			Publique	Privée	
Axe "Compétitivité des entreprises"	OT3 : Améliorer la compétitivité des PME	11 154 001 €	780 780 €	3 680 820 €	15 615 601,40 €
Axe reconstruction	OT6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources	3 500 000 €	184 211 €	0 €	3 684 211 €
	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	2 500 000 €	131 579 €	0 €	2 631 579 €
	OT10 : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour acquérir des compétences et dans la formation tout au long de la vie	5 225 395 €	275 021 €	0 €	5 500 416 €
Assistance technique	Idem (PO avant révision)	844 845 €	149 090 €	0 €	993 935 €
Totaux		23 224 241 €	1 520 681 €	3 680 820 €	28 425 742 €

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA RÉVISION DU PO

- Les programmes opérationnels (PO) préparés par les États membres au titre des fonds européens structurels et de cohésion sont soumis à l'application de la directive **2001/42/CE du 27 juin 2001** relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.
- Dans le cadre de la révision du PO État FEDER/FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin, l'État, à sollicité l'avis de l'autorité environnementale sur les impacts de cette révision et la mise en oeuvre d'une étude d'impact est envisagée.

l'Europe
s'engage
en Guadeloupe
avec le FEDER



Fonds européen
de développement régional

PO FEDER REGION 2014-2020



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



l'Europe
s'engage
en Guadeloupe
avec le FEDER

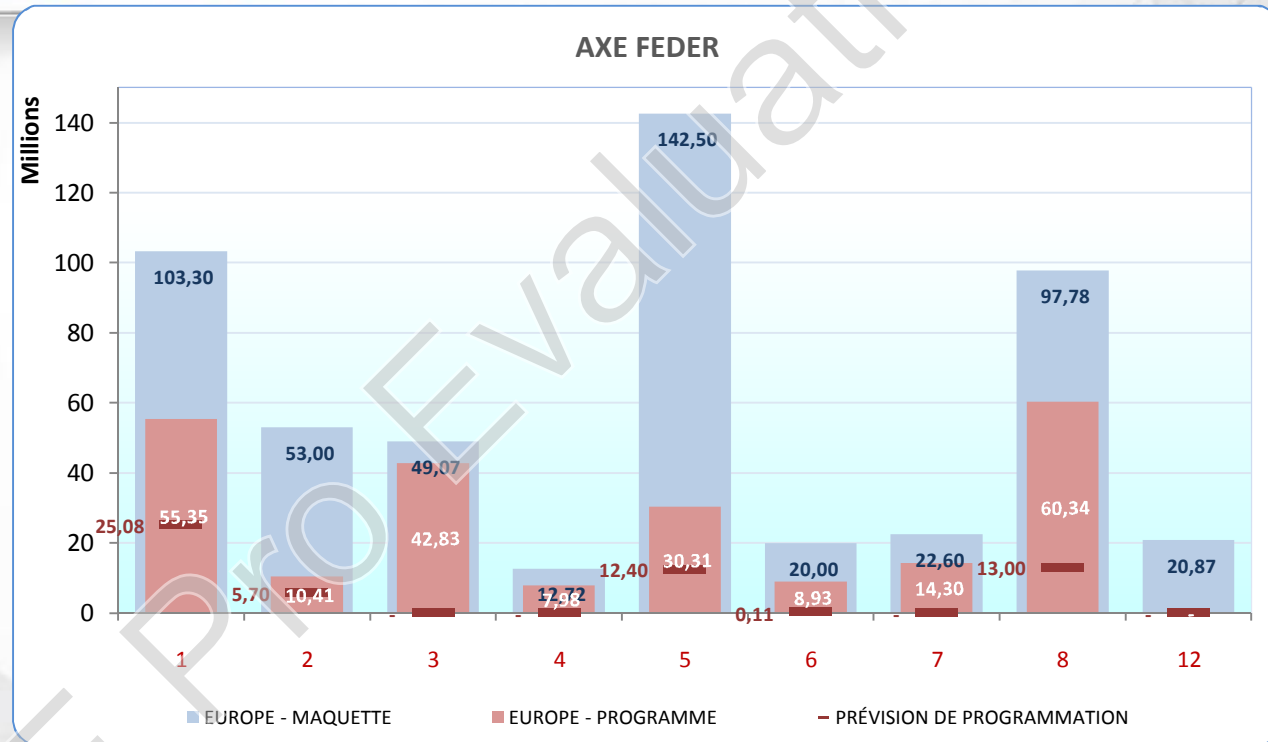


Fonds européen
de développement régional

AVANCEMENT GLOBAL DU PROGRAMME FEDER AU 29/06/2018

- Montant de la maquette FEDER : **521,8M€**
- **295** opérations programmées
- Montant UE : **230,4M€**
- État d'avancement : **44.16%**
- Montant déclaré dans appel de fonds : **62,2M€**

AVANCEMENT GLOBAL ET PERSPECTIVES





PO FSE REGION 2014-2020

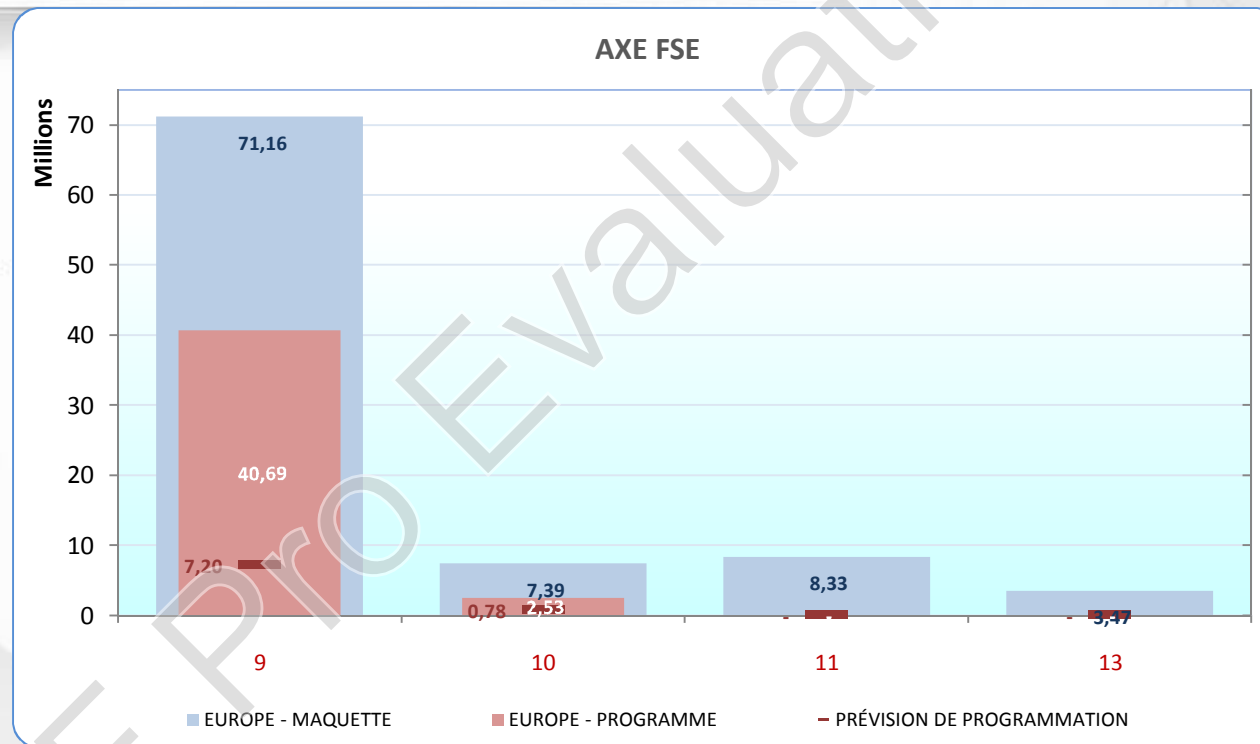


AVANCEMENT GLOBAL DU PROGRAMME FSE – IEJ AU 29/06/2018

- Montant de la maquette FSE : **82.9M€**
- **102** opérations programmées
- Montant UE : **40.6M€**
- État d'avancement : **49.04%**
- Montant déclaré dans appel de fonds : **12,8M€**

- Montant de la maquette FSE-IEJ : **7.3M€**
- **11** opérations programmées
- Montant UE : **2.5M€**
- État d'avancement : **68.57%**
- Montant déclaré dans appel de fonds : **3,2M€**

AVANCEMENT GLOBAL ET PERSPECTIVES





MODIFICATION DU PO : PLAN DE LA PRÉSENTATION



- **Constats généraux**
- **Propositions de modifications concernant au-moins 2 axes prioritaires**
- **Focus sur les taux de cofinancement**
- **Focus sur les indicateurs financiers du cadre de performance**
- **Constats et modifications proposées axe par axe**
- **Aspects environnementaux dérivés de la modification du PO**





MODIFICATION DU PO



- **Constats généraux :**

- Double programmation 2007-2013 et 2014-2020 durant 2 ans
- Effets négatifs des ouragans Maria et Irma sur la conduite des opérations co-financées par le FEDER (programmation, remontées de dépenses...)
- Diminution des financements mobilisables par les collectivités locales et impacts sur les contreparties (cf. rapport de la cour des comptes)
- Forte pression touristique (nouvelles structures d'accueil et nouveaux produits touristiques, effets sur les capacités aéroportuaires d'accueil et le revêtement de la piste...)
- Erreurs techniques à corriger dans le calcul des indicateurs financiers du cadre de performance en lien avec la méthode de déficit de financement

- **Propositions de modifications concernant au-moins 2 axes :**

- Aucune demande de transfert de montants FEDER entre axe prioritaire
- Aucun effet des propositions sur le respect de la concentration thématique
- Augmenter les taux de cofinancement des objectifs thématiques pour les projets portés par les acteurs publics et parapublics pour les dossiers à venir des axes prioritaires 2 et 4 à 7
- Réviser tous les indicateurs financiers (IF) du cadre de performance suite à une erreur technique des calculs

MODIFICATION DU PO : FOCUS SUR LES MODIFICATIONS DU TAUX DE COFINANCEMENT DES AXES 2 ET 4 À 7

Axe prioritaire	Fonds	Financement total (€)	Soutien de l'UE	Taux de cofinancement en %	Taux de cofinancement en % (modification)	Soutien de l'UE	Financement total (€) Modification	Delta Financement total lié à la modification
		1	2	3 = 2/1	3'	2	1' = 2/3'	1'-1
01	FEDER	187 446 153	103 300 000	55,11%	55,11%	103 300 000,00	187 446 153,00 €	-
02	FEDER	170 692 432	53 000 000	31,05%	45,00%	53 000 000,00	117 777 777,78 €	- 52 914 654,22
03	FEDER	98 144 000	49 072 000	50,00%	50,00%	49 072 000,00	98 144 000,00 €	-
04	FEDER	19 562 902	12 715 886	65,00%	80,00%	12 715 886,00	15 894 857,50 €	- 3 668 044,50
05	FEDER	219 230 769	142 500 000	65,00%	80,00%	142 500 000,00	178 125 000,00 €	- 41 105 769,00
06	FEDER	100 000 000	20 000 000	20,00%	50,00%	20 000 000,00	40 000 000,00 €	- 60 000 000,00
07	FEDER	34 769 231	22 600 000	65,00%	65,00%	22 600 000,00	34 769 231,00 €	-
08	FEDER	122 230 678	97 784 542	80,00%	80,00%	97 784 542,00	122 230 678,00 €	-
09	FSE	83 715 795	72 652 672	86,78%	86,78%	72 652 672,24	83 715 795,00 €	-
10	IEJ	8 040 420	4 400 000	54,72%	54,72%	4 400 000,00	8 040 420,00 €	-
11	FSE	9 800 325	8 330 276	85,00%	85,00%	8 330 275,84	9 800 325,00 €	-
12	FEDER	26 092 314	20 873 851	80,00%	80,00%	20 873 851,00	26 092 314,00 €	-
13	FSE	4 338 466	3 470 773	80,00%	80,00%	3 470 773,00	4 338 466,00 €	-
Montant total	FEDER	855 937 801	424 061 737	49,54%	60,73%	424 061 737,00	698 249 333,28	- 157 688 467,72
Montant total	FEDER RUP	122 230 678	97 784 542	80,00%	80,00%	97 784 542,00	122 230 678,00	-
Total	FEDER	978 168 479	521 846 279	53,35%	63,60%	521 846 279,00	820 480 011,28	- 157 688 467,72
Montant total	FSE	97 854 586	84 453 721	86,31%		84 453 721,08	97 854 586,00	
Montant total	IEJ	8 040 420	4 400 000	54,72%		4 400 000,00	8 040 420,00	
Total général		1 084 063 485	610 700 000	56,33%	65,92%	610 700 000,08	926 375 017,28	- 157 688 467,72

Axe 2 (TIC) : hausse de 31% à 45% du taux UE ; passage à 80% des axe 4 (écoles) et 5 (environnement et patrimoine naturel/culturel) et passage à 50 % de l'axe 6 (transport)

Soit une baisse de 157,7 M€ du financement total et un taux de cofinancement UE du FEDER total à 63,6% (+11 pts) et un taux de cofinancement UE du Programme opérationnel à 66% (+9 pts)



MODIFICATION DU PO : ABSENCE DE LA PRISE EN COMPTE DU MONTANT DU PRÉFINANCEMENT

	Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette (EURO)	Tx cofinancement	Valeur intermédiaire du cadre de performance 2018	Montant FEDER correspondant du cadre de performance en fonction des taux de cofinancement par axe	Montant à certifier en coût total / coût total	Montant FEDER correspondant / Montant FEDER Total	Nouvelles valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018	Montant FEDER correspondant du cadre de performance en fonction des taux de cofinancement par axe	Cadre de performance en Coût Total	Montant FEDER correspondant	Montant FEDER correspondant / Montant FEDER Total
				[20]	[20] * Taux cofinancement			[20]		Variation	Variation	%
AXE 1	187 446 153	103 300 000	55,10916%	37 490 000,00 €	20 660 424,01 €	20,00%	20,00%	29 593 322,30 €	16 308 631,28 €	- 7 896 677,70 €	- 4 351 792,73 €	15,788%
AXE 2	170 692 432	53 000 000	31,05000%	34 140 000,00 €	10 600 469,97 €	20,00%	20,00%	26 948 305,28 €	8 367 448,77 €	- 7 191 694,72 €	- 2 233 021,21 €	15,788%
AXE 3	98 144 000	49 072 000	50,00000%	19 630 000,00 €	9 815 000,00 €	20,00%	20,00%	15 494 620,60 €	7 747 310,30 €	- 4 135 379,40 €	- 2 067 689,70 €	15,788%
AXE 4	19 562 902	12 715 886	65,00000%	3 910 000,00 €	2 541 499,94 €	19,99%	19,99%	3 088 520,38 €	2 007 538,20 €	- 821 479,62 €	- 533 961,74 €	15,788%
AXE 5	219 230 769	142 500 000	65,00000%	43 850 000,00 €	28 502 500,03 €	20,00%	20,00%	34 611 362,79 €	22 497 385,84 €	- 9 238 637,21 €	- 6 005 114,19 €	15,788%
AXE 6	100 000 000	20 000 000	20,00000%	18 900 000,00 €	3 780 000,00 €	18,90%	18,90%	15 787 639,18 €	3 157 527,84 €	- 3 112 360,82 €	- 622 472,16 €	15,788%
AXE 7	34 769 231	22 600 000	65,00000%	6 950 000,00 €	4 517 499,97 €	19,99%	19,99%	5 489 240,74 €	3 568 006,46 €	- 1 460 759,26 €	- 949 493,51 €	15,788%
AXE 8	122 230 678	97 784 542	80,00000%	24 450 000,00 €	19 559 999,92 €	20,00%	20,00%	19 297 338,41 €	15 437 870,67 €	- 5 152 661,59 €	- 4 122 129,25 €	15,788%
AXE 12	26 092 314	20 873 851	80,00000%	- €	- €	0,00%	0,00%	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	978 168 479	521 846 279		189 320 000,00 €	99 977 393,84 €	19,16%		150 310 349,68 €	79 091 719,34 €	- 39 009 650,32 €	- 20 885 674,50 €	15,367%

FEDER	Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette
Hors AT	952 076 165	500 972 428
Avec AT	978 168 479	521 846 279

$$82\,387\,207,6 / 521\,846\,279 = 15,7876\%$$

82 387 207,62

EU contribution in the payment application submitted to meet N+3 target (cumulatively)
20 576 29,83
82 387 207,64
136 932 141,60
192 237 796,06
248 944 796,04
307 081 134,50

- Estimation initiale d'un coût total surestimé de **189 320 000 €** à certifier (= montant total de FEDER de 99 977 393,84 euros) : ~20% du coût total de chaque axe à certifier.
- Montant à certifier fin 2018 calculé pour une valeur de FEDER de 82 387 207,62 € selon la règle N+3 et la prise en compte du préfinancement.
- Cela correspond seulement en moyenne à 15,78% du coût total à certifier par axe, **soit un montant total à certifier de 150 310 349,68 €.**



MODIFICATION DU PO : ABSENCE DE LA PRISE EN COMPTE DU MONTANT DU PRÉFINANCEMENT

• Montant FEDER en coût total

	Valeur intermédiaire du cadre de performance 2018	Nouvelles valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018
AXE 1	37 490 000,00 €	29 593 322,30 €
AXE 2	34 140 000,00 €	26 948 305,28 €
AXE 3	19 630 000,00 €	15 494 620,60 €
AXE 4	3 910 000,00 €	3 088 520,38 €
AXE 5	43 850 000,00 €	34 611 362,79 €
AXE 6	18 900 000,00 €	15 787 639,18 €
AXE 7	6 950 000,00 €	5 489 240,74 €
AXE 8	24 450 000,00 €	19 297 338,41 €
AXE 12	- €	- €
Total général	189 320 000,00 €	150 310 349,68 €

Calculation of the automatic de-commitment						
FEDER et FEDER RUP	Financing Plan		N+3 target		Cumulative amount of the pre-financing	EU contribution in the payment application submitted to meet N+3 target
year	Total allocation (avec la RP)	Main allocation	Years in the Financing Plan	Cumulative amount of the main allocation		
2014	70 191 119,00	65 979 651,86			4 905 355,02	
2015	71 596 398,00	67 300 614,12			9 810 710,05	
2016	73 029 606,00	68 647 829,64			24 526 775,11	
2017	74 491 191,00	70 021 719,54	2014	65 979 651,86	37 403 332,05	28 576 319,81
2018	75 981 983,00	71 423 064,02	up to 2015	133 280 265,98	50 893 058,36	82 387 207,62
2019	77 502 558,00	72 852 404,52	up to 2016	201 928 095,62	64 995 954,05	136 932 141,57
2020	79 053 424,00	74 310 218,56	up to 2017	271 949 815,16	79 712 019,12	192 237 796,04
2021			up to 2018	343 372 879,18	94 428 084,19	248 944 794,99
2022			up to 2019	416 225 283,70	109 144 149,25	307 081 134,45
Calculation of the annual instalments of the pre-financing						
year	Initial pre-financing	Annual pre-financing	Total pre-financing			
2014	4 905 355,02	-	4 905 355,02		Initial pre-financing	
2015	4 905 355,02	-	4 905 355,02		2014-2016	1%
2016	4 905 355,02	9 810 710,05	14 716 065,07		Annual pre-financing	
2017		12 876 556,93	12 876 556,93		2016	2%
2018		13 489 726,31	13 489 726,31		2017	2,625%
2019		14 102 895,69	14 102 895,69		2018	2,75%
2020		14 716 065,07	14 716 065,07		2019	2,875%
2021		14 716 065,07	14 716 065,07		2020-2023	3%
2022		14 716 065,07	14 716 065,07			
TOTAL	14 716 065,07	94 428 084,19	109 144 149,25			





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 1 : CONFORTER L'ENGAGEMENT DE LA GUADELOUPE EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (OT 1 ET 3)



- **Constats :**

- Anticipations de programmation **sur la PI1a – Recherche, innovation et valorisation** (OS1 et OS2) de 2014 surestimées lors de la rédaction du PO
- Montée en puissance de l'arrivée de touristes
- Evaluations ex ante « instruments financiers » (IF) : mise en place des IF en faveur des entreprises

- **Propositions de modifications :**

- Donner la priorité :
 - aux infrastructures touristiques en augmentant de 11 M€ les montants FEDER sur l'OS 4 (tourisme) suite aux évolutions géopolitiques récentes et à l'afflux de touristes sur le territoire
 - aux IF (**PI3d** => OS5 aides aux entreprises) en augmentant de 6 M€ les montants FEDER sur PI3d (OS 5)
- Adapter les indicateurs en conséquence :
 - **PI1a** (OS1 et OS2) : avec respectivement une diminution de 5 M€ et 12 M€ soit une baisse de 17M€ au titre de la PI 1a sur les 41,5 M€ prévus initialement, il est proposé une baisse de 40,96% au prorata des indicateurs de résultats et de réalisation de la PI 1a ;
 - **PI3d** (OS4 et OS5) : hausse de 11 Mos € et 6 Mos € soit 17 Mos € sur PI 3d vs 52,8 M€ prévus initialement, il est proposé une hausse de 32,2% au prorata des indicateurs de résultats et de réalisation de la PI 3d.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE, LEVIER CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE (OT 2)



- **Constats PI2a (infrastructures) et PI2b (produits et services) :**
 - Adoption tardive du régime d'aide THD n'a pas permis à la collectivité, maître d'ouvrage du plan très haut débit, de lancer l'ensemble des produits et services nécessaires à l'exécution de l'axe 2 (**PI2a**) - OS 6
 - Retard par rapport à la stratégie de 2012, seule une partie du projet a été lancé (raccordement des îles du Sud)
 - Néanmoins, le marché relatif au câble sous-marin sera notifié en 2018, celui sur le Réseau d'Initiative Publique (RIP) ne pourra pas être notifié avant le 1er T 2019 (montants inférieurs aux estimations initiales).
- **Propositions de modifications :**
 - Pas de demande de modification de l'enveloppe globale au niveau de l'axe ;
 - Evolution de la maquette : 10 Mos € de PI2a (OS6 infrastructures) vers PI2b (OS7 produits et services) ;
 - Key implementation steps :
 - Adapter les indicateurs en conséquence au prorata :
 - OS6 : avec une baisse de 10 Mos € au titre de la **PI 2a** sur les 43 Mos € prévus initialement, il est proposé une baisse de 23,26 % au prorata des indicateurs de résultats de la **PI 2a** en 2023.
 - OS7 : avec une hausse de 10 Mos € au titre de la **PI 2b** sur les 10 Mos € prévus initialement, il est proposé une hausse de 100 % au prorata des indicateurs de résultats et de réalisation de la **PI 2b**.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 3 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE (OT 4)



Constats :

- Intervention du CR en MO afin de faire aboutir certains chantiers.
- **PI4a – production distribution d'énergies renouvelables** (OS 8) : choix très tôt de réorienter la stratégie (éclairage public...) ; valeurs 2018 et 2023 de CO30 déterminées au sens du territoire (PRERURE et pas la seule contribution du FEDER)
- **PI4b – efficacité énergétique et ENR dans les entreprises** (OS 9) : mise en place une réglementation thermique dédiés aux bâtiments construits et rénovés : obligatoirement 70 % ; montants d'aides supérieurs aux estimations initiales et pas de possibilité de co-financements publics ; valeurs cibles à 2023 par erreur au sens du territoire et non de la seule contribution FEDER énergétique
- **PI4c – consommation énergétiques bâtiments publics** (OS 10) : difficulté à atteindre l'objectif intermédiaire fixé.

Propositions de modifications :

- Pas de demande de modification de l'enveloppe.
- Indicateurs de résultats inchangés (2023).
- Modification techniques OS 8 : Réduire l'indicateur de réalisation CO 30 « Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable (MW) » à 5 MW pour la valeur intermédiaire (2018) et à 13 MW pour la valeur cible (2023).
- Modifications techniques 09 : Réduire les indicateurs de PI4B1 en 2023 à hauteur de 7,9 GWh (contre 79 GWh actuellement) et PI4B2 à 30 000 m² contre 300 000 m² (soit 10 % de la cible) - indicateurs de réalisation hors cadre de performance.
- OS 10 : corriger une erreur de saisie de l'unité de l'indicateur PI4B1 : GWh/an et non GWh



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 4 : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES (OT 5)



- **Constats PI5b (vulnérabilité des bât. publics et écoles aux risques) :**
 - Les axes dédiés au confortement parasismique (axe 5 et axe 8) relèvent en tout ou partie de la même PI (**PI 5b**) mais concernent des indicateurs différents : « nombre d'écoles de classes mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8).
 - Cela nuit à la qualité et la cohérence de l'évaluation de cette priorité d'investissement.
- **Propositions de modifications :**
 - Pas de demande de modification de l'enveloppe.
 - Modifications techniques :
 - Transformer les indicateurs « nombre d'écoles de classes mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8) en « nombre d'élèves mis en sécurité » ;
 - Ajouter dans le PO les bénéficiaires : Associations, acteurs parapublics (GIP, Sem..) afin d'accélérer la programmation et tenant compte de l'existence de porteurs de projets non identifiés lors de l'élaboration du PO ;
 - Ouverture sur les actions de sensibilisation à tous les risques et pas seulement les risques d'inondation.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



• **Constats PI6a - OS 12 (déchets) :**

- CTAP de mars 2017 : 3 des 5 CA membres du Syvade ont fait part de leur volonté de réaliser elles-mêmes leur propre projet de traitement des déchets et donc disparition des conditions requises pour réaliser la plateforme multi filières (52 M€ étaient réservés sur ce projet et donc à réaffecter)
- Nouveau schéma validé en CTAP (25 mai 2018) : approche globale intégrant 3 unités de prétraitement / traitement des déchets (préparation de CSR...) = possiblement 20 Mos € de moins que cela était prévu initialement.

• **Propositions de modifications PI6a (OS 12) :**

- Abandon du grand projet
- Réduire de 20,0 M€ l'enveloppe des 68,0 M€ FEDER de l'OS 12 initialement prévue et réduire au prorata de 29,41 % la valeur des indicateurs liés à cette **PI6a** (OS12).
- Ouvrir la possibilité de soutien à la création de nouveaux casiers de stockage des déchets sur le site de la Gabarre pour un montant de 10 M€ (transition entre 2019 et 2023) et aux unités de préparation de combustible solide de récupération (CSR) ou d'unités de thermolyse/pyrolyse ;
- Faire évoluer les indicateurs en conséquence : **en fonction de l'évolution de la stratégie** et non suivant la méthode des évolutions au prorata de la maquette : **PI6a** : 25 000 tonnes (au lieu de 85 000 tonnes) correspondant à la mise en place effective d'une unité de préparation de CSR.



Vers un Archipel 0 déchets en 2035

(limiter l'enfouissement à 40 000 à 50 000 tonnes de déchets ménagers par an)

A revoir

- 1 **Réduire** la quantité de déchets ménagers produite et recycler
- 2 **Maîtriser les coûts** de gestion des déchets
- 3 **Rééquilibrer le territoire** en équipements (déchèteries, quai de transfert, unités majeures de traitement des déchets),
- 4 Répondre aux impératifs d'**autonomie énergétique** à l'horizon 2030



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6b - OS 13 (eau potable) :**
 - La situation de l'alimentation en eau potable devenant de plus en plus préoccupante, et afin de sécuriser **toute l'année** l'alimentation en eau potable, les deux collectivités majeures, l'Etat et les EPCI ont convenu d'un plan d'action de travaux d'urgence à réaliser à hauteur de 71,4 M€.
 - En mobilisant davantage de FEDER, il importe aujourd'hui d'accélérer la mise à niveau des investissements pour l'alimentation en eau potable, tout en sécurisant et préservant la ressource en eau.
- **Propositions de modifications PI6b (OS 13 eau potable) :**
 - Augmenter de 24 M€ de FEDER pour la PI6b (OS 13 eau potable) ;
 - Ajuster les indicateurs au prorata de l'évolution de la maquette en augmentant de 80% les indicateurs liés à cet OS ;
 - Ajouter l'indicateur CO 18 portant sur l'amélioration de la situation de la population sur l'eau potable comme indicateur du cadre de performance, compte tenu de l'augmentation significative de l'enveloppe FEDER sur la PI6b qui pèsera 37,89 % de l'axe 4 (54 M€).



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6b - OS 14 (assainissement) :**

- Les principaux investissements sur l'OS14 ont été réalisés sur la programmation 2007-2013 (construction de STEP), notamment en fin de période de programmation et il reste des travaux à réaliser sur la mise aux normes des réseaux d'assainissement
- Erreur technique sur les indicateurs : les valeurs intermédiaires et cibles ont été calculées pour l'indicateur CO19 défini dans la note sur les indicateurs (en capacités nominales de traitement), différemment de l'indicateur retenu dans le PO (en équivalent population). Elles ne correspondent donc pas à l'indicateur retenu et enregistré dans SFC ni à la réelle stratégie déployée : population supplémentaire bénéficiant d'une situation améliorée sur l'assainissement des eaux usées.

- **Propositions de modifications PI6b (OS 14) :**

- Réduire de 14 Mos € l'enveloppe FEDER de l'OS 14 et procéder à une modification technique sur les indicateurs : il est proposé de raisonner sur des calculs portant sur les capacités nominales mais bien sur des « équivalent population » (équivalent habitant) : la valeur de 2023 est fixée à 23 000 équivalent population et celle pour 2018 est fixée à 5000 (21,74 %) ;
- Diminuer les valeurs intermédiaires et cibles des indicateurs relatifs au traitement des eaux usées en réduisant au prorata de 46,67% les indicateurs liés à cet OS.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6c - OS 15 (fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux) :**
 - Le dossier du MACTe, initialement prévu ne sera pas déposé, l'opération étant déjà terminée.
 - Délibération du Conseil régional CR du 1er trimestre 2017 portant sur le programme OCéAN dont le montant des travaux a été précisé
 - Il est également envisagé de conduire une opération sur le Centre contemporain des Arts.
- **Propositions de modifications PI6c (OS 15) :**
 - Repositionner 5 M€ supplémentaire de FEDER sur l'OS 15 au regard de la priorité données au projet Océan par la Délibération de la Région (venant de la PI6a) ;
 - Ajuster les indicateurs en conséquence en augmentant au prorata de 45,45% la valeur des indicateurs liés à cet OS :
 - Augmentation de 15 % et non de 10 % de l'OS15A : « Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions) ;
 - En revanche, il n'est pas proposé de modifier le « Nombre de sites naturels protégés et soutenus » (PI6C) au regard de l'enjeu d'augmenter le taux de cofinancement des opérations portées par des acteurs publics et des difficultés financières qu'elles rencontrent (cf. rapport de la chambre régionale des comptes).
 - Il est enfin proposé d'élargir la liste des bénéficiaires aux « acteurs publics et parapublics » non mentionnés à ce jour dans le PO (ex : GIP...) afin d'accélérer la programmation des années à venir.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6d - OS 16 (continuité terrestre & maritime - biodiversité) :**
 - La Guadeloupe, est, une nouvelle fois, victime d'échouages massifs d'algues sargasses sur ses côtes en 2018.
 - Depuis 2011, ce phénomène se produit tous les deux ans en moyenne.
 - Ces algues, une fois échouées, fermentent, dégagent de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniac dans l'atmosphère à l'origine d'une gêne olfactive et d'un risque de toxicité vis-à-vis des populations exposées.
 - Ces algues ont un impact majeur sur l'activité économique et singulièrement sur l'activité touristique de notre Archipel.
 - Il importe de mieux préparer le territoire pour faire face à ces échouages de sargasses.
- **Propositions de modifications PI6d (OS 16) :**
 - Augmenter de 5 Mos € l'enveloppe de FEDER sur **PI6d (OS 16)** au regard des constats (en provenance de la PI 6a) ;
 - Ajuster l'indicateur CO23 (Nature et biodiversité : Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation) en conséquence en augmenter au prorata de 142,86% la valeur de cet indicateur de réalisation.





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 6 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ... (OT 7)



- **Constats sur PI7c et PI7b (capacités portuaires et transports) :**
 - Bonne programmation sur les projets portant sur les capacités portuaires ;
 - Faible programmation de la PI7c (élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone englobant les transports fluviaux et maritimes, les ports...) : OS 18 - accroître le report modal des véhicules individuels vers des modes de transport alternatifs) : 300 K€.
 - L'équipement de l'aéroport est primordial pour répondre aux besoins de transport. Or aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation du nombre de passagers non prévisible en 2012-2014, ce dernier n'est plus en capacité d'accueillir de nouveaux avions et de nouveaux passagers.
- **Propositions de modifications :**
 - Pas de demande de modification de l'enveloppe au niveau de l'axe.
 - Face à l'enjeu de maintenir les capacités aéroportuaires (cf. piste de l'aéroport), il est proposé d'ouvrir un nouvel OS18b codifié à partir des éléments contenus au titre la priorité d'investissement RUP AE PI7bbis : Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T (aéroport).
 - Transférer 9,7 M€ de la PI7b (transport alternatif) vers la PI7b (capacités aéroportuaires du nouvel OS18b



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 7 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTEGRÉ (OT9)



- **Constats :**
 - Le périmètre du PO (3 zones) est mal adapté un territoire entièrement placé en zone rurale hors 2 zones urbaines au sens communautaire sur 32 communes.
 - Double emploi des instruments ITI et GAL sur le territoire, sachant qu'il avait été prévu initialement que l'ITI combine le FEDER-FSE avec le FEADER (cf. section 4.3 du PO).
 - Bilan sommaire de la situation concernant la mise en œuvre de ces instruments, avec notamment une faible qualité des réponses à l'AMI lancé par l'autorité de gestion. Comme mentionné dans le PO, l'Autorité de Gestion avait souhaité étudier la possibilité de « modifier le périmètre des ITI et d'en redéfinir le contenu notamment en ayant recours à des appels à projet » (cf. section 4.3 du PO).
- **Propositions de modifications :**
 - Pas de demande de modification de l'enveloppe.
 - Il est proposé de ne pas activer les ITI, mais de maintenir ces objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 06 – Améliorer l'accessibilité externe et interne du territoire.
 - Il est proposé de supprimer la section consacrée à l'ITI et d'indiquer « Non applicable ».



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) PI5BBIS / RUPSQ : PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DESTINÉS À PRENDRE EN COMPTE DES RISQUES SPÉCIFIQUES, GARANTIE D'UNE RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE GESTION

- **Constats (bâtiments publics – Lycées / confortement parasismique) :**
 - Les axes dédiés au confortement parasismique (axe 5 et axe 8) relèvent en tout ou partie de la même priorité d'investissement mais concernent des indicateurs différents : « nombre d'écoles de classes mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8).
 - Cela nuit à la qualité et la cohérence de l'évaluation de cette priorité d'investissement.
 - Demande de modification des valeurs des indicateurs 2018 et 2023 (comité de suivi de novembre 2017)
 - L'AG porteur de projets de réhabilitation parasismique des lycées a annoncé qu'elle souhaitait concentrer ses efforts sur la cité scolaire de Baimbridge, qui accueille un grand nombre d'élèves, plutôt que de mener en parallèle plusieurs petits chantiers.
- **Propositions de modifications :**
 - Pas de modification de la maquette
 - Harmonisation des indicateurs des axes dédiés au confortement parasismique (axe 4 et 8) : transformer les indicateurs « nombre d'écoles mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8) en « nombre d'élèves mis en sécurité face au risque parasismique ».



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) PI7BBIS : STIMULATION DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE PAR LA CONNEXION DE NŒUDS SECONDAIRES ET TERTIAIRES AUX INFRASTRUCTURES RTE-T



- **Constats (capacités aéroportuaires / aéroport) :**
 - Depuis fin 2015, constant d'un vieillissement et d'une dégradation prématurée de la couche de roulement de la piste, malgré réfection et renforcement décennal en juillet 2013.
 - Investigations techniques poussées et expertise par le bureau d'Etudes EGIS-AVIA
 - Conclusion : nécessité de renforcement structurel lourd de la piste et de la voie FOX.
 - insuffisances structurelles liées à des décollements à certains endroits entre des couches anciennes d'enrobés ;
 - insuffisances liée l'accroissement du trafic, et l'accueil d'avions de plus en plus contraignants et agressifs pour les infrastructures aéronautiques (ex le B77-300...) ;
 - nécessité de « gommer » ces insuffisances de portance dès 2018, afin d'éviter des dommages plus importants et plus coûteux à réparer ;
 - révision du programme initial de dépenses d'investissements de l'aéroport.
- **Propositions de modifications :**
 - Pas de modification de l'enveloppe programmée sur cette priorité d'investissement.
 - En lien avec l'ouverture de l'OS18b, cofinancer le projet de l'aéroport lui permettant de maintenir des conditions d'exploitation, et en particulier via le cofinancement des travaux à réaliser sur la piste d'atterrissage et de décollage (pas d'augmentation de l'emprise au sol).



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP1A (P112A) - AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES PAR LA COMPENSATION DE LEURS SURCOÛTS LIÉS À L'ULTRA PÉRIPHÉRIE (AIDE AU FRET)

- **Constats sur l'aide au fret :**
 - Dispositif qui fonctionne bien ;
 - On observe une forte demande sur cette priorité (on rappelle que 25 M€ de FEDER ont été consommés sur la programmation précédente) ;
 - Une erreur technique identifiée sur les calculs d'indicateurs sur une base de 23 M€ alors que l'enveloppe initiale a été décidée à 18 Mos €
- **Propositions de modifications :**
 - Donner la priorité au taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au fret) à travers une augmentation de l'enveloppe FEDER de 8 500 000 euros.
 - Il n'est pas proposé de modifier les indicateurs au prorata, dans la mesure où le calcul des indicateurs présentés dans la note portant sur les indicateurs a été effectué sur une base de 23 M€ de FEDER et non 18 M€ d'euros.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP1B (PI12A) - AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES PAR LA COMPENSATION DE LEURS SURCOÛTS LIÉS À L'ULTRA PÉRIPHÉRIE (AIDE AU TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX)

- **Constats sur le transport des déchets dangereux :**
 - Les anticipations de programmation ont largement été surestimées.
 - Les deux opérateurs présents le territoire ont directement été interrogés et les tonnages effectivement concernés à ce jour sont plus faibles que prévus initialement et inférieurs à 50 000 tonnes par an.
- **Propositions de modifications :**
 - Réduire le montant FEDER de 3 M€ (baisse de 60 % de l'enveloppe initiale) au regard d'une révision de la stratégie
 - Ajuster en conséquence les indicateurs au prorata.





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP2 (PI12A) - AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES BASÉES DANS LES ÎLES DU SUD PAR LA COMPENSATION DE LEURS SURCOÛTS LIÉS À LA DOUBLE INSULARITÉ (AIDE AU CABOTAGE)



- **Constats sur l'aide au cabotage :**
 - A ce jour, les résultats des études avant projet et les prises de contact avec les potentiels bénéficiaires ne permettent pas de réunir les conditions de mise en place du dispositif d'aide au cabotage.
 - Il apparaît nécessaire d'approfondir l'analyse des opportunités de la mise en place d'un tel dispositif.
- **Propositions de modifications :**
 - Réduire le montant FEDER de 3,5 M€ (baisse de 87,5 % de l'enveloppe initiale) et ajuster en conséquence les indicateurs au prorata.
 - Ajustements techniques :
 - Ouvrir les dépenses éligibles aux études portées par les collectivités (étude benchmark, de marché et d'opportunité afin de vérifier les conditions de faisabilité de la mise en place du dispositif).
 - Ajouter les collectivités comme bénéficiaire éligible.





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP3 - AUGMENTER L'UTILISATION DES TRANSPORTS AÉRIENS AU SEIN DE L'ARCHIPEL GUADELOUPÉEN EN SOUTENANT LES COMPAGNIES D'EXPLOITATION PAR LA COMPENSATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT (TRANSPORT INTER-ÎLES)

- **Constats sur le transport inter-îles :**
 - Les études ont été réalisées.
 - Les documents d'appel d'offres pour la DSP des services aériens PAP/Iles du Sud (AAPC, règlement de la consultation, le projet de convention de DSP et annexes) ont été établis.
 - Le dispositif devrait être mis en place en fin d'année et les études montrent que les besoins ont mal été dimensionnés lors de la rédaction du programme.
- **Propositions de modifications :**
 - Réduire le montant FEDER de 2 M€ (baisse de 25 % de l'enveloppe initiale) et ajuster en conséquence les indicateurs au prorata.
 - Ajustements techniques :
 - Ouvrir les dépenses éligibles aux études portées par les collectivités (étude benchmark, de marché et d'opportunité afin de vérifier les conditions de faisabilité de la mise en place du dispositif).
 - Ajouter les collectivités comme bénéficiaire éligible.



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 12 : ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER



- **Constats :**

- Aucun dossier n'a formellement été programmé, la Région ayant pour l'instant préfinancé l'ensemble des dépenses relevant de l'assistance technique (salaires, missions, communication, etc.).
- Le dossier pluri annuel d'assistance technique sera programmé en 2018.

- **Propositions de modifications :**

- Aucune demande de modification





MODIFICATION DU PO



• Aspects environnementaux :

- Cette section devra être complétée après consultation de l'AE mobilisée depuis le 23 juin.
- En lien avec les orientations de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive Evaluation Environnementale Stratégique en ce qui concerne les modifications apportées aux programmes opérationnels, l'autorité de gestion a d'ores et déjà engagée les démarches informelles permettant de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive précitée (2001/42/CE du 27 juin 2001), transposée dans les articles R122-17 à 24 du Code de l'Environnement.
- Il s'agit de modifications de type révision nécessitant systématiquement une nouvelle évaluation environnementale.
- Compte tenu de ces éléments, la modification proposée du PO n'étant pas que de nature budgétaire ou financière, puisque le contenu matériel du PO est également modifié, les exigences de la directive s'appliquent.





MODIFICATION DU DOMO



- **Modifications du DOMO en conséquence des propositions de modifications du PO.**





ANNEXES



- **Tableaux financiers synthétiques**



PDF Pro Evaluation



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 1 : CONFORTER L'ENGAGEMENT DE LA GUADELOUPE EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (OT 1 ET 3)



		MAQUETTE			Demande de modification					
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI1a	OS1	30 769 230	20 000 000	65,00%	3,3%	-5 000 000	-7 692 308	15 000 000	2,5%	-25,0%
PI1a	OS2	33 076 923	21 500 000	65,00%	3,5%	-12 000 000	-18 461 538	9 500 000	1,6%	-55,8%
PI3a	OS3	18 000 000	9 000 000	50,00%	1,5%	0	0	9 000 000	1,5%	0,0%
PI3d	OS4	40 000 000	20 000 000	50,00%	3,3%	11 000 000	22 000 000	31 000 000	5,1%	55,0%
PI3d	OS5	65 600 000	32 800 000	50,00%	5,4%	6 000 000	12 000 000	38 800 000	6,4%	18,3%
01 - Conforter l'engagement	AXE 1	187 446 153	103 300 000	55,11%	16,9%	0	7 846 154	103 300 000	16,9%	0,0%





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE, LEVIER CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE (OT 2)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maquette (EURO) - V1	Montant UE maquette (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (EURO)	Evolution Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \Sigma[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \Sigma[2]) * 100$	[1']/[2]
PI2a	OS6	138 486 313	43 000 000	31,05%	7,0%	-10 000 000	-32 206 119	33 000 000	5,4%	-23,3%
PI2b	OS7	32 206 119	10 000 000	31,05%	1,6%	10 000 000	32 206 119	20 000 000	3,3%	100,0%
O2 - Accompag	AXE 2	170 692 432	53 000 000	31,05%	8,7%	0	0	53 000 000	8,7%	0,0%





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 3 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE (OT 4)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI4a	OS8	42 944 000	21 472 000	50,00%	3,5%	0	0	21 472 000	3,5%	0,0%
PI4b	OS9	21 600 000	10 800 000	50,00%	1,8%	0	0	10 800 000	1,8%	0,0%
PI4c	OS10	33 600 000	16 800 000	50,00%	2,8%	0	0	16 800 000	2,8%	0,0%
03 - Soutenir	AXE 3	98 144 000	49 072 000	50,00%	8,0%	0	0	49 072 000	8,0%	0,0%





MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 4 : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES (OT 5)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \Sigma[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \Sigma[2]) * 100$	[1']/[2]
PI5b	OS11	19 562 902	12 715 886	65,00%	2,1%	0	0	12 715 886	2,1%	0,0%
04 - Promouvoir	AXE 4	19 562 902	12 715 886	65,00%	2,1%	0	0	12 715 886	2,1%	0,0%



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)

		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / S[2]) * 100$	[1']/[2]
PI6a	OS12	104 615 385	68 000 000	65,00%	11,1%	-20 000 000	-30 769 231	48 000 000	7,9%	-29,41%
PI6b	OS13	46 153 846	30 000 000	65,00%	4,9%	24 000 000	36 923 077	54 000 000	8,8%	80,00%
PI6b	OS14	46 153 846	30 000 000	65,00%	4,9%	-14 000 000	-21 538 461	16 000 000	2,6%	-46,67%
PI6c	OS15	16 923 077	11 000 000	65,00%	1,8%	5 000 000	7 692 308	16 000 000	2,6%	45,45%
PI6d	OS16	5 384 615,0	3 500 000,0	65,00%	0,6%	5 000 000	7 692 307	8 500 000	1,4%	142,86%
05 - Protéger	AXE 5	219 230 769	142 500 000	65%	23,3%	0	-1	142 500 000	23,3%	0,0%



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 6 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ... (OT 7)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI7b	OS17	50 000 000	10 000 000	20,00%	1,6%	0	0	10 000 000	1,6%	0,0%
PI7c	OS18	50 000 000	10 000 000	20,00%	1,6%	0	0	10 000 000	1,6%	0,0%
06 - Améliorer	AXE 6	100 000 000	20 000 000	20%	3,3%	0	0	20 000 000	3,3%	0,0%



MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 7 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ (OT9)

		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
Axes & PI	OS	[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI9b	OS19	19 384 616	16 600 000	85,63%	2,7%	0	0	16 600 000	2,7%	0,0%
PI9b	OS20	15 384 615	6 000 000	39,00%	1,0%	0	0	6 000 000	1,0%	0,0%
07 - Promouvoir le développement urbain intégré de l'axe 7		34 769 231	22 600 000	65%	3,7%	0	0	22 600 000	3,7%	0,0%

MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT)

Axes & PI	MAQUETTE				Demande de modification					
	OS	Montant coût total maquette (EURO) - V1	Montant UE maquette (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (EURO)	Evolution Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (%)
Axes & PI	OS	[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
RUPsq (PI5bbis) : Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion	RUP SQ	65 980 678	52 784 542	80,00%	8,6%	0	0	52 784 542	8,6%	0,0%
RUP AE PI7bbis : Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T	RUP AE	12 500 000	10 000 000	80,00%	1,6%	0	0	10 000 000	1,6%	0,0%
RUP1A (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au fret)	RUP 1A	22 500 000	18 000 000	80,00%	2,9%	8 500 000	10 625 000	26 500 000	4,3%	47,2%
RUP1B (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au transport des déchets dangereux)	RUP 1B	6 250 000	5 000 000	80,00%	0,8%	-3 000 000	-3 750 000	2 000 000	0,3%	-60,0%
RUP2 (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises basées dans les îles du Sud par la compensation de leurs surcoûts liés à la double insularité (aide au cabotage)	RUP 2	10 000 000	4 000 000	40,00%	0,7%	-3 500 000	-8 750 000	500 000	0,1%	-87,5%
RUP3 - Augmenter l'utilisation des transports aériens au sein de l'archipel guadeloupéen en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement (transport inter-îles)	RUP 3	5 000 000	8 000 000	160,00%	1,3%	-2 000 000	-1 250 000	6 000 000	1,0%	-25,0%
08 - Allocation de compensation des surcoûts	AXE 8	122 230 678	97 784 542	80%	16,0%	0	-3 125 000	97 784 542	16,0%	0,0%

MODIFICATION DU PO FEDER FSE -VOLET FSE (AXES 9 À 11 ET AXE 12, AT FSE)

A NOTER

- Aucune demande de transfert de montant entre axe prioritaire n'est demandée.
- Aucune modification n'est demandée pour l'axe 12.

MAIS

- Un cadre de performance révisé sur les valeurs non financières
- Un plan d'action matérialisé pour l'OT 11
- Des modifications de texte mineures

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

MERCREDI 4 JUILLET 2018, CONSEIL REGIONAL, BASSE-TERRE

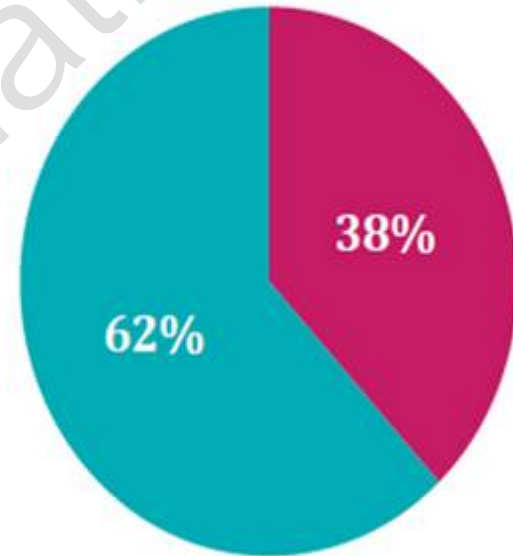
- **REUNION PLENIERE - FEADER**

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

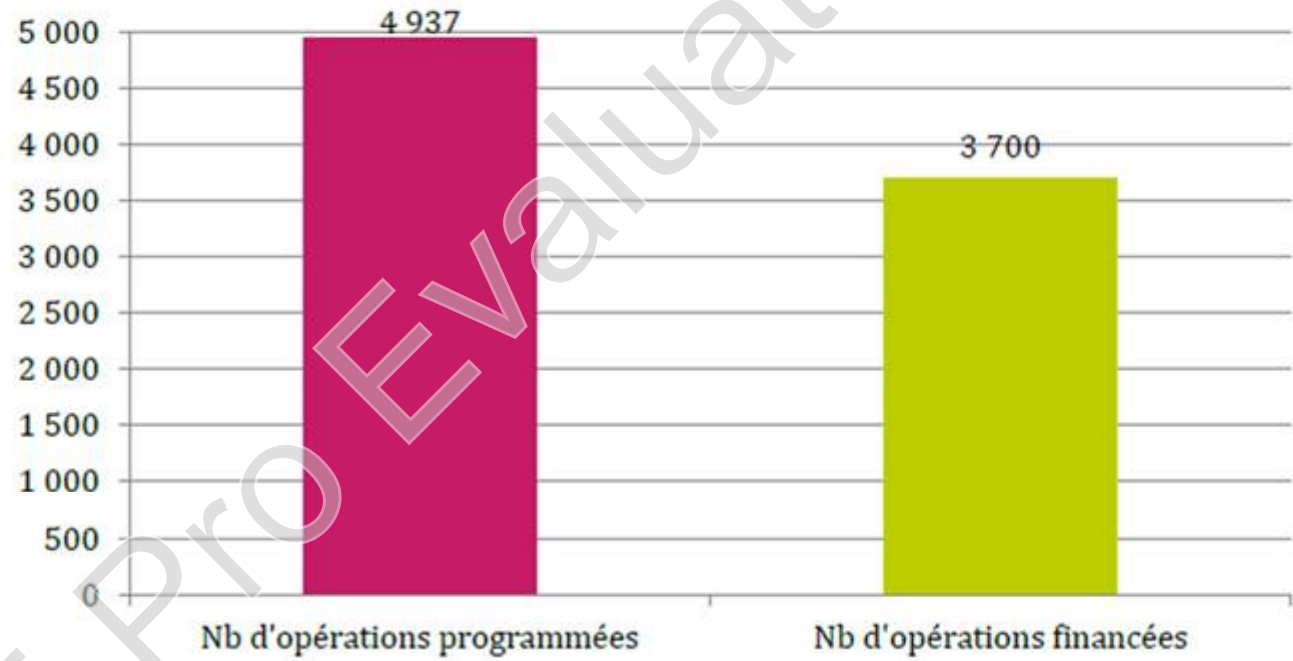
4 937 opérations programmées
dont 1999 opérations programmées hors SIGC

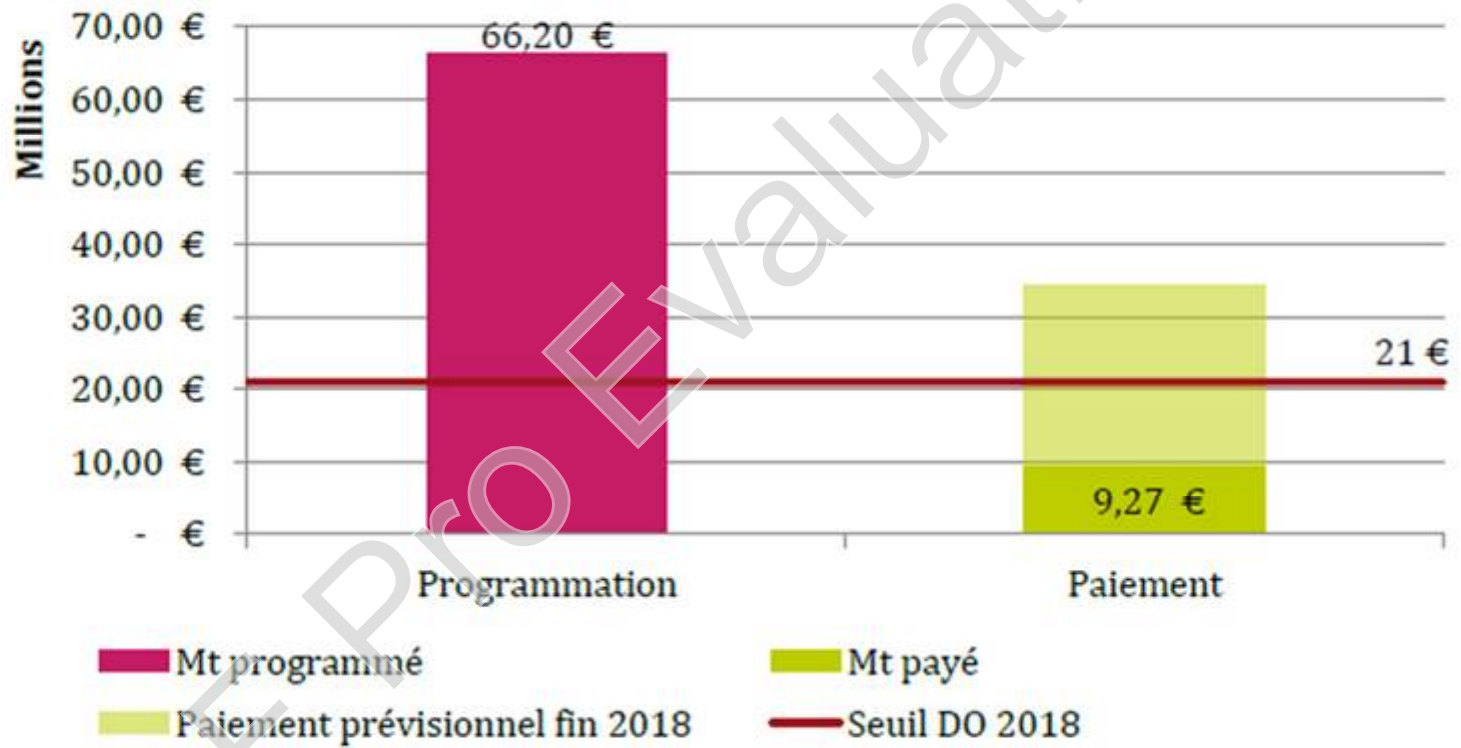
66,20 M€ de FEADER programmé

77,60 M€ de dépenses publiques programmées



■ Programmé ■ Reste à programmer





Mesure	Maquette (a)
M 01 : Formation	3,15 M€
M 02 : Conseil	9,37 M€
M 03 : Système de qualité	0,25 M€
M 04 : Investissements physiques	95,39 M€
M 05 : Reconstitution du potentiel	2,50 M€
M 06 : Installation	13,00 M€
M 07 : Equipements publics	8,03 M€
M 08 : Foresterie	1,88 M€
M 10 : MAEC **	10,02 M€
M 11 : Agriculture biologique **	0,80 M€
M 12 : DCE **	0,45 M€
M 13 : ICHN **	5,00 M€
M 16 : Coopération	8,50 M€
M 19 : LEADER	9,26 M€
Assistance technique	6,43 M€
Total	174,02 M€

Nombre de dossiers programmés	Mt FEADER programmé (b)	Taux de programmation (c) = (b) / (a)
26	1,90 M€	60%
30	1,80 M€	19%
3	0,01 M€	2%
1 891	48,84 M€	51%
32	1,94 M€	15%
7	0,78 M€	10%
3	0,70 M€	37%
2 938	2,90 M€	58%
4	5,98 M€	70%
3	1,36 M€	21%
4 937	66,20 M€	38%

Mesure	Maquette (a)
M 01 : Formation	3,15 M€
M 02 : Conseil	9,37 M€
M 03 : Système de qualité	0,25 M€
M 04 : Investissements physiques	95,39 M€
M 05 : Reconstitution du potentiel	2,50 M€
M 06 : Installation	13,00 M€
M 07 : Equipements publics	8,03 M€
M 08 : Foresterie	1,88 M€
M 10 : MAEC **	10,02 M€
M 11 : Agriculture biologique **	0,80 M€
M 12 : DCE **	0,45 M€
M 13 : ICHN **	5,00 M€
M 16 : Coopération	8,50 M€
M 19 : LEADER	9,26 M€
Assistance technique	6,43 M€
Total	174,02 M€

Nombre de dossiers payés	M€ FEADER payé (d)	Taux de paiement (e) = (d) / (a)
25	1,83 M€	58%
763	4,47 M€	5%
6	0,15 M€	1%
2 906	2,82 M€	56%
3 700	9,27 M€	5%

LEADER - CONVENTIONS DES GAL

- Novembre 2017 : GAL de SAINT-MARTIN
- Avril 2018 : - GAL du NORD GRANDE-TERRE
- GAL du PAYS MARIE-GALANTE
- Mai 2018 : GAL du Nord BASSE-TERRE

MODIFICATION DU PROGRAMME

MAQUETTE MODIFICATIONS

Type d'opération	Montant FEADER initial (M€)	Montant FEADER modifié (M€)	Δ (M€)
4.1.3 – Plantations pérennes	15,5	19,5	+ 4
16.1.1 – Groupes opérationnels PEI	6	9	+ 3
10.1 – MAEC	10,020	5,020	- 5
5.1.1 – Investissements dans les actions préventives	1	0,5	- 0,5
16.2.1 – Projets pilote	1	0,5	- 0,5
16.4.1 – Circuits courts - coopération	1	0,5	- 0,5

INDICATEURS CIBLE MODIFICATIONS

- Une évolution des valeurs cible 2023 au prorata des modifications de maquette
- Un exercice de reprise méthodologique sur les valeurs cible des indicateurs T6, T8, T14

CADRE DE PERFORMANCE MODIFICATIONS

Indicateur du Cadre de performance	Valeur cible 2023 initiale	Nouvelle valeur cible 2023	% valeur intermédiaire 2018	Nouveau % valeur intermédiaire 2018	Nouvelle valeur intermédiaire 2018
Total des dépenses publiques P2	61 604 822 (1 233 766)	69 195 141,84 (1 233 766)	25 %	10%	6 796 138
Nb exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR	1 900	2 080	25%	25%	520

CADRE DE PERFORMANCE MODIFICATIONS

Indicateur du Cadre de performance	Valeur cible 2023 initiale	Nouvelle valeur cible 2023	% valeur intermédiaire 2018	Nouveau % valeur intermédiaire 2018	Nouvelle valeur intermédiaire 2018
Total des dépenses publiques P4(€)	26 568 977 (350 649)	22 822 604 (1 894 480)	35%	20%	4 185 624
Terres agricoles sous contrat de gestion (ha)	3 416	2 054	35 %	35%	718

CADRE DE PERFORMANCE MODIFICATIONS

Indicateur du Cadre de performance	Valeur cible 2023 initiale	Nouvelle valeur cible 2023	% valeur intermédiaire 2018	Nouveau % valeur intermédiaire 2018	Nouvelle valeur intermédiaire 2018
Total des dépenses publiques P3 (€)	35 305 990 (116 883)	34 163 504 (116 883)	25 %	15%	5 106 993
Nb exploitations agricoles soutenues	45	20	25 %	10%	2
Nb exploitations participant aux programmes de	50	25	Néant	/	/

CADRE DE PERFORMANCE MODIFICATIONS

Indicateur du Cadre de performance	Valeur cible 2023 initiale	Nouvelle valeur cible 2023	% valeur intermédiaire 2018	Nouveau % valeur intermédiaire 2018	Nouvelle valeur intermédiaire 2018
Total des dépenses publiques P5(€)	46 900 813 (253 247)	46 373 663 (253 247)	35%	10%	4 612 041
Terres agricoles sous contrat de gestion (ha)	621	537	25 %	15%	80,55
Nb opérations d'investissements économies d'énergie et efficacité énergétique	100	20	25%	5%	1,00

CADRE DE PERFORMANCE MODIFICATIONS

Indicateur du Cadre de performance	Valeur cible 2023 initiale	Nouvelle valeur cible 2023	% valeur intermédiaire 2018	Nouveau % valeur intermédiaire 2018	Nouvelle valeur intermédiaire 2018
Total des dépenses publiques P6(€)	27 924 330 (745 455)	27 337 398 (745 455)	15%	5%	1 329 597
Nb opérations visant à améliorer les services de base et les infrastructures en zones rurales	55	31	25 %	15%	5
Population					

CADRE DE PERFORMANCE MODIFICATIONS

Indicateur du Cadre de performance	Valeur cible 2023 initiale	Nouvelle valeur cible 2023	% valeur intermédiaire 2018	Nouveau % valeur intermédiaire 2018	Nouvelle valeur intermédiaire 2018
Nombre d'industries agroalimentaires soutenues	30	30	35%	20%	6
Total des surfaces (Ha) aidées en mesure 13	8 300	8 300	80%	80%	6 640

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Fonds européen
pour les affaires maritimes
et la pêche

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

Mercredi 3 JUILLET 2018, CONSEIL REGIONAL, BASSE-TERRE

- **PLENIERE DU COMITE DE SUIVI – FEAMP**



Fonds européen
pour les affaires maritimes
et la pêche



Fonds européen
pour les affaires maritimes
et la pêche

I- ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME FEAMP – MESURES REGIONALES



Fonds européen
pour les affaires maritimes
et la pêche

Etat de la programmation par mesure

Mesures régionales	Nombre d'opérations	Montant maqueté (€)	Montant programmé (€)	Taux de programmation par mesure
M 31 : Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	1	100 000	4125	4 %
M 32 : Santé et sécurité	1	500 000	4574	1 %
M 70 : Plan de compensation des surcoûts (* enveloppe partagée entre les RUP)	96	86,45 M *	713 070	< 1 %

Etat d'avancement global

Total maquette	Nombre total d'opérations programmées	Total programmé	Taux global de programmation (en %)
9 978 560,00 €	2	8 700,64 €	< 1 %
86,45 M €(PCS)	96	713 070 €	< 1 %

- 203 opérations déposées (Dont 98 programmées)
- 99% Entreprises de pêche parmi les porteurs de projet

Facteurs de la faible évolution de la programmation

- Validation tardive PO FEAMP (3/12/2015)
- Exigences administratives lourdes pesant sur les porteurs et les gestionnaires
- Adaptation nécessaire de certains documents de gestion aux spécificités DOM (ex: convention PCS)
- Mise en place d'un système dérogatoire pour la mesure 70 (méthode de contrôle des quantités v2)



Fonds européen
pour les affaires maritimes
et la pêche

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Fonds européen
pour les affaires maritimes
et la pêche

COMMUNICATION PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2020

- Une obligation réglementaire
- Stratégie de communication adoptée dès 2015
- Commune aux différents programmes
- Des cibles privilégiées



1- CAMPAGNES DE PROXIMITÉ ET DE TERRAIN

- 1- Réunions d'information FSE
- 2- Le CYBERBUS FEADER - FEDER



2- LE JOLI MOIS DE L'EUROPE 2018

- Evènement phare annuel
- Plus de 80 manifestations
- Des actions diverses:
débats- ateliers- conférences
expositions- visites de projets, ...



3- SUPPORTS D'INFORMATION

- Brochure sur les 4 f
- Bande dessinée
- Vidéothèque des pr
Entreprise- Tourisme
Insertion- Emploi- E
Recherche



4- L' EUROPE TOUTES VOILES DEHORS EN 2018

La communication s'inscrit dans l'évènement majeur du territoire en 2018: **Les 40 ans de la route du rhum**

- Support via la voile
- Partenariat avec la région



5- EU DELIVERS IN THE REGIONS

Recréer du lien entre les habitants des régions et l'Europe

- Campagne DG Regio dans 6 pays et 40 régions
- 9 régions françaises dont 1 DOM: la Guadeloupe
- 1 mini- campagne = 1 Région = 1 Projet

PROJET GUADELOUPE

RENFORCEMENT PARASISMIQUE CITE SCOLAIRE BAIMBRIDGE

20 000 000 € FEDER



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PLAN EVALUATION DES PROGRAMMES SYNTHESE

1. La priorité a été donnée à l'optimisation du dispositif de suivi en raison :
 - de la priorisation faite dans le cadre du déploiement des modules inhérents à ces systèmes ;
 - des limites intrinsèques des systèmes d'information en terme de valorisation de données ;
 - de la livraison complète retardée de l'agrégateur.

2. En complément des systèmes d'information existants, l'AG s'est attelée à mettre en œuvre des outils de suivi des données de la programmation d'une part (tableaux de bord, guidances), des actions de sensibilisation d'autre part (formation, réunion interservices), lesquels devraient connaître une montée en puissance notable (couverture systématique de l'ensemble du périmètre des acteurs impliqués, multiplication des instances d'interaction, actualisation des supports à partir de la V3 du programme) au regard des cibles tant financières que physiques à atteindre d'ici fin 2018 et fin 2023 (logique de maximisation des réalisations).

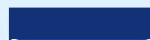
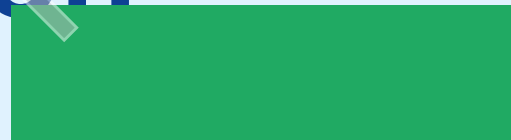
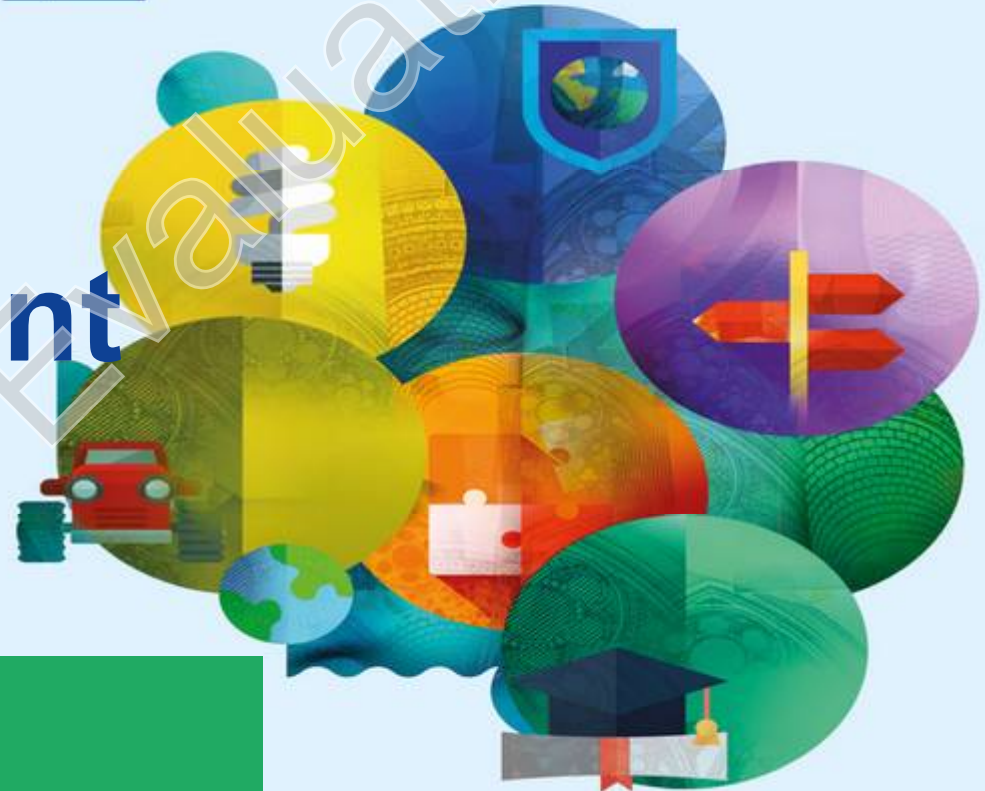
3. La qualité des données issues du suivi conditionne la possibilité et l'aisance relative à la conduite des travaux évaluatifs planifiés pour la plupart en seconde partie de programmation (évaluation d'impact avec comme préalable nécessaire une analyse de l'évaluabilité des axes selon une approche contrefactuelle).

A noter toutefois le lancement à plus court terme d'évaluations de mise en œuvre corrélées aux exigences du rapport annuel de mise en œuvre renforcé de 2019 (regroupements de travaux).



Un budget de l'UE pour l'avenir

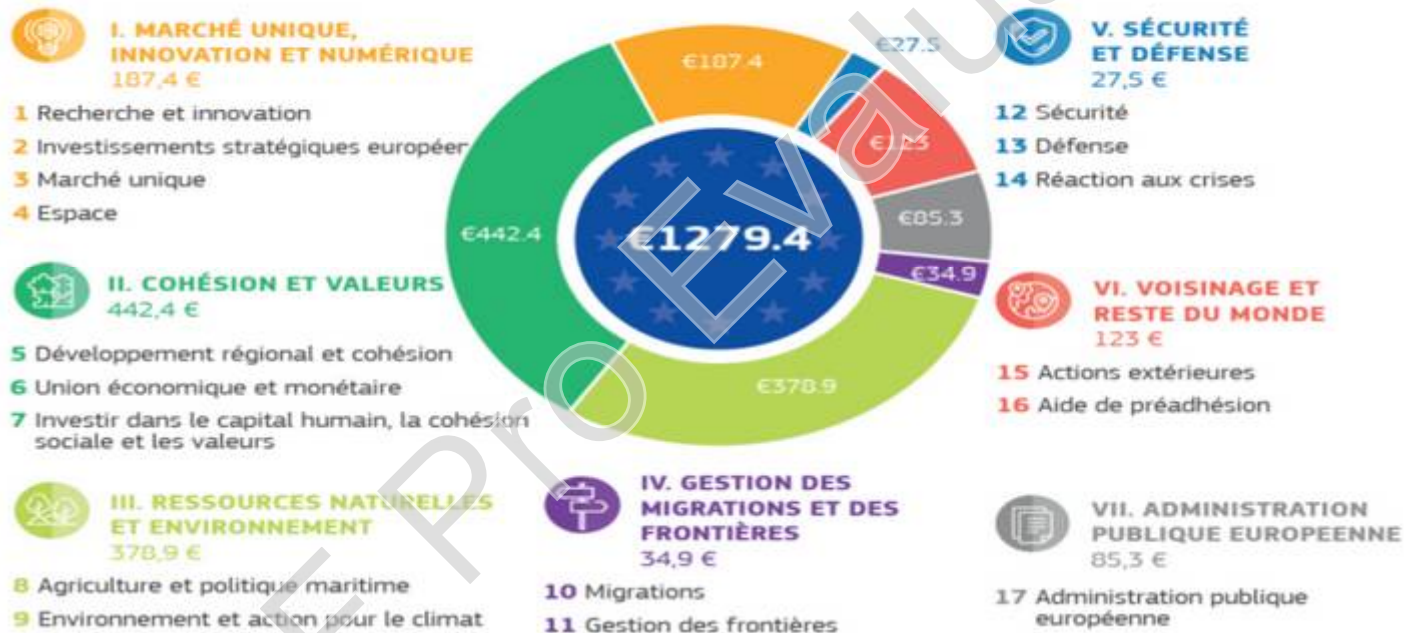
Développement régional et cohésion



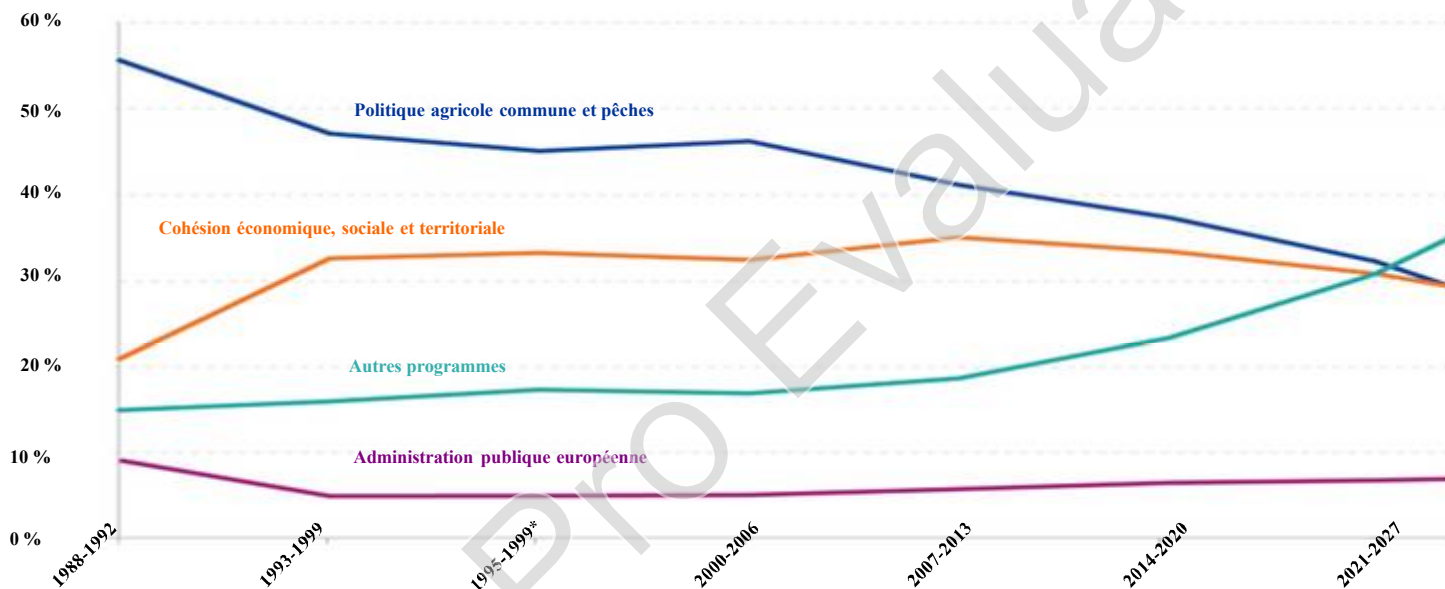
Le budget européen 2021-2027

Commission européenne

LE NOUVEAU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027
UN BUDGET POUR UNE UNION QUI PROTÈGE, QUI DONNE LES MOYENS D'AGIR ET QUI DÉFEND
En milliards d'euros, prix courants

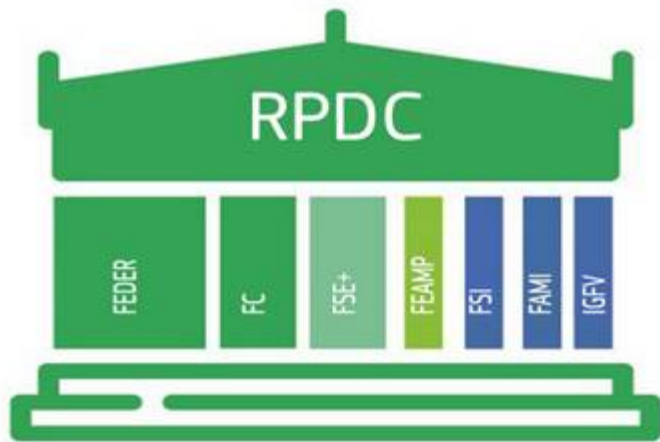


Variation des principales politiques



*Ajusté lors de l'élargissement de 1995

Instruments légaux clés



Règlement portant dispositions communes (RPDC) + règlements spécifiques pour

- FEDER, FC, FSE+, FEAMP
- + FAMI (Asile et Migration)
- + FSI (Sécurité Intérieure)

Règlement CTE (INTERREG)

- Cinq volets de coopération
- Création d'un volet RUP

Règlement MTE (Mécanisme Transfrontalier Européen)

Instrument juridique destiné à simplifier les projets transfrontaliers (y compris avec les pays tiers et les PTOM)

Objectifs Stratégiques (OS)

5 objectifs stratégiques au lieu de 11:

1. Une Europe plus intelligente (transformation économique innovante et intelligente)
2. Une Europe plus verte, à faible émission de carbone, notamment la transition énergétique, l'économie circulaire, l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des risques
3. Une Europe plus connectée (mobilité et connectivité régionale aux TIC)
4. Une Europe plus sociale avec la mise en oeuvre du socle européen des droits sociaux

2 objectifs horizontaux:

- Investissement pour la croissance et l'emploi (FEDER, FSE+, FC)
- Coopération Territoriale Européenne (FEDER)



CONCENTRATION THÉMATIQUE DU FEDER

- Maintenir les dépenses dans les domaines clés pour la croissance et l'emploi

Pays concernés:	% min. OS 1 («Europe plus intelligente»)	% min. OS 2 (Europe plus verte, sobre en carbone)
RNB < 75 %	35 %	30 %
RNB 75-100 %	45 %	30 %
RNB > 100 %	60 %	OP 1 + OP 2 min. 85 %

- 6 % du budget au développement urbain, mis à disposition via des partenariats de développement locaux

- Calculé au niveau national, sauf pour les **PIID** qui bénéficient des



Examen à mi-parcours

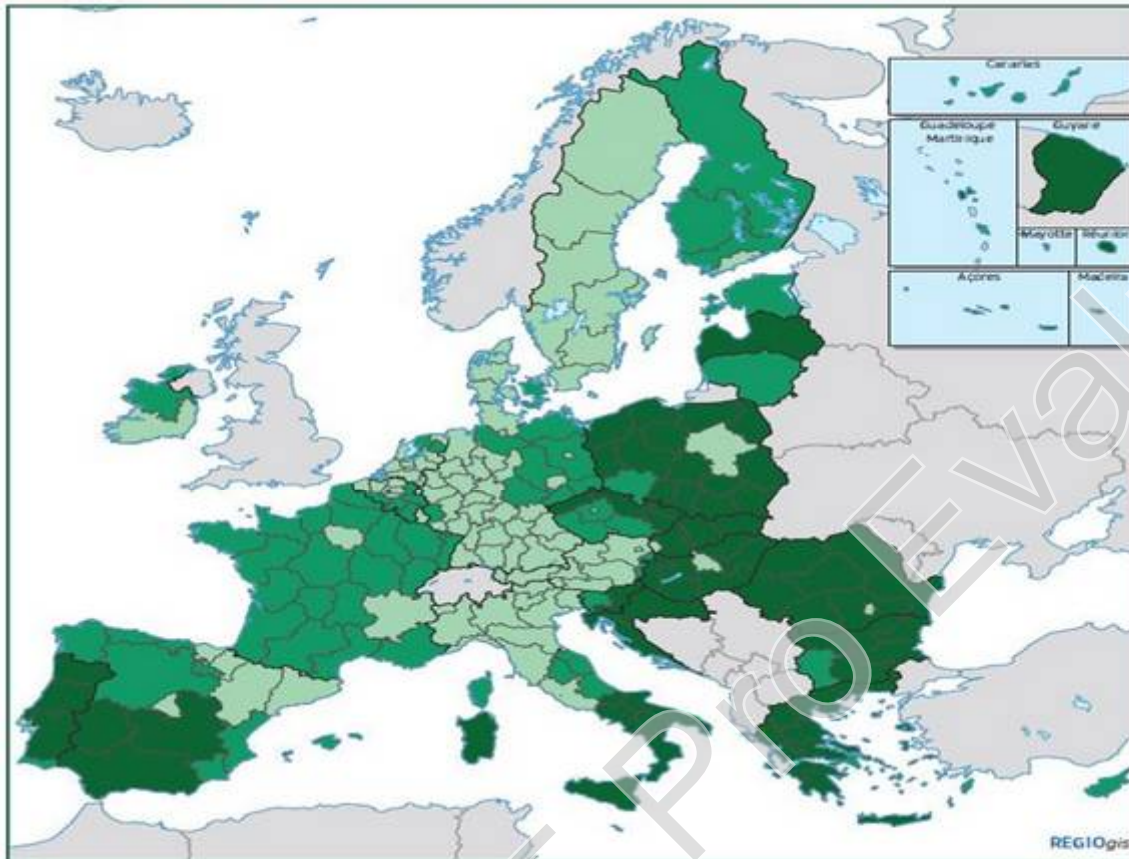
- Programmation «5+2»:
 - Programmation initiale sur 5 ans
 - Allocations 2026-2027 programmées après les vérifications à mi-parcours en 2024-2025 (sur la base des besoins émergents et des performances)
 - Ajustement technique en cours de route (modifiant les allocations à partir de 2025)



Autres dispositions

	Application
70 %	<ul style="list-style-type: none">• Régions moins développées• Régions ultrapériphériques• FofInterreg
55 %	Régions en transition
40 %	Régions plus développées Retour de la règle N+2 Eligibilité de la TVA (inf 5M€) Possibilité de transférer 5% d'un fond vers un autre

PIB/HABITANT (SPA) PAR RÉGION DE NIVEAU NUTS 2, MOYENNE 2014-2015-2016



Indice, UE-27=100

- <75% (régions moins développées)
- 75% - 100% (régions en transition)
- >=100% (régions plus développées)

* La région ultrapériphérique de Saint-Martin est incluse dans la région NUTS2 de Guadeloupe

0 500km

© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

Trois catégories de régions :

- moins développées
- en transition
- plus développées



Commission européenne

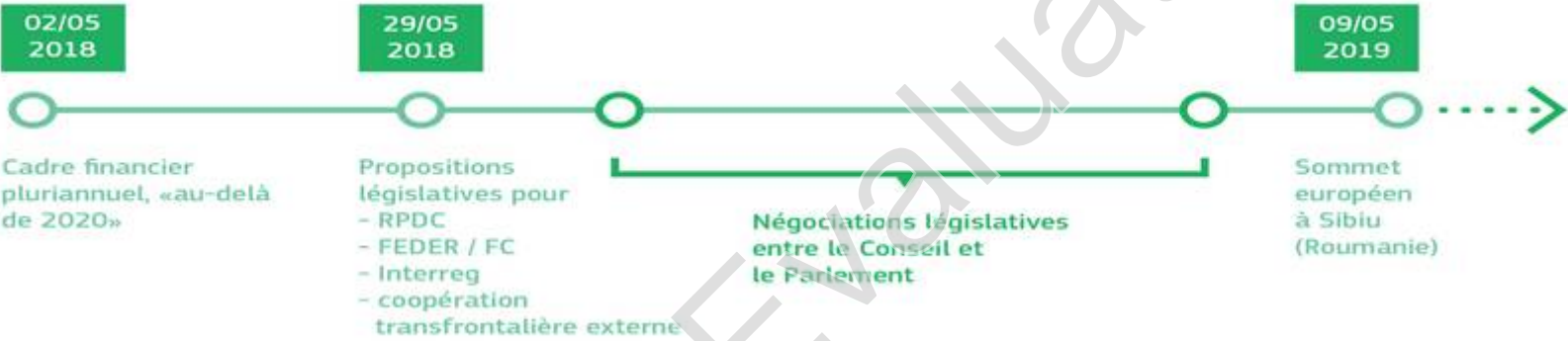
Allocations par État membre (2021-2027)

État membre	Allocation 2021-27 (Mrd, prix 2018)	Variation par rapport à 2014-2020 (%)
PL	64,4	-23
IT	38,6	6
ES	34,0	3
RO	27,2	8
PT	21,2	-7
EL	19,2	8
HU	17,9	-24
CZ	17,8	-24
FR	16,0	-5
DE	15,7	-21
SK	11,8	-22
BG	8,9	8
HR	8,8	-6
LT	5,6	-24
LV	4,3	-13
SI	3,1	-9
EE	2,9	-24
BE	2,4	0
SE	2,1	0
FI	1,6	5
NL	1,4	0
AT	1,3	0
IE	1,1	-13
CY	0,9	2
MT	0,6	-24
DK	0,6	0
LU	0,1	0
EU27	331	-9,9

Mesures spécifiques RUP

- Taux de programmation maximum: 70 % (au lieu de 55% pour la Martinique et les Canaries)
- Moins de concentration thématique obligatoire. Plus de flexibilité notamment pour les OS 3 (connectivité) et OS 4 (infrastructures sociales)
- Dérogation sur les règles d'éligibilité (financement des aéroports autorisés dans les RUP)
- Allocation spécifique : 1,1MM€ (idem)
- Coopération: volet séparé (plus de distinction)

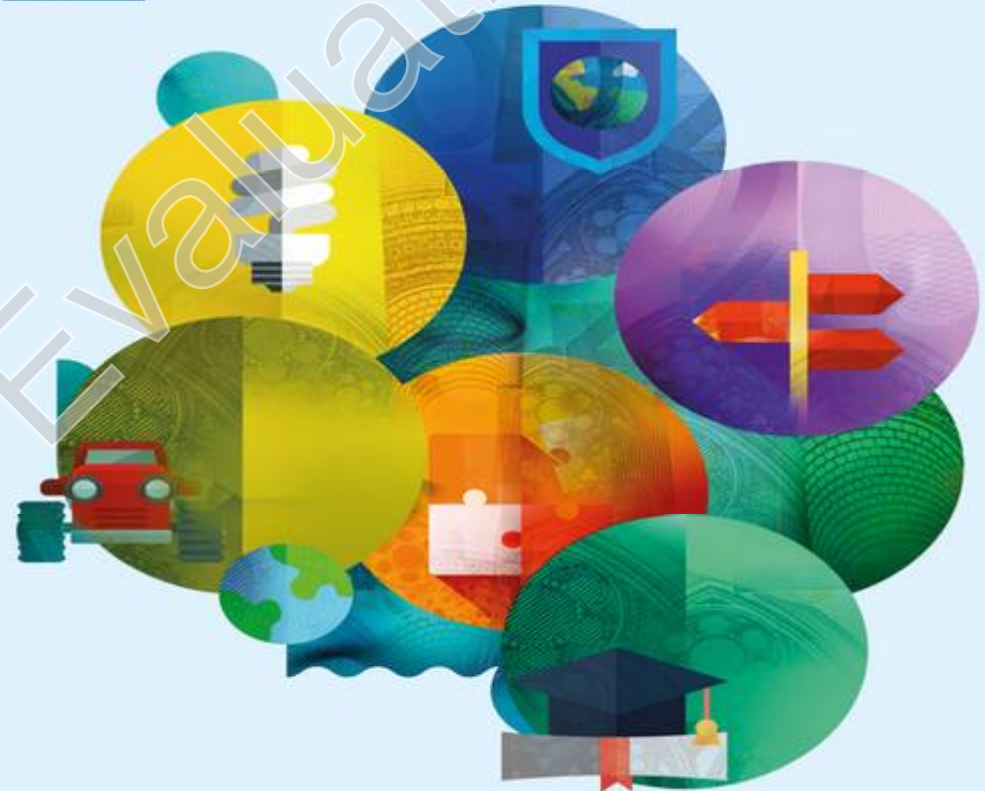
Calendrier





**Merci pour
votre
attention.**

*#Politiquedecohésion
#UEenRégion*



La PAC après 2020

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
CIBLEE, FLEXIBLE, EFFICACE

Comité de suivi

Guadeloupe

Basse-Terre

3 & 4 Juillet 2018



#FutureofCAP





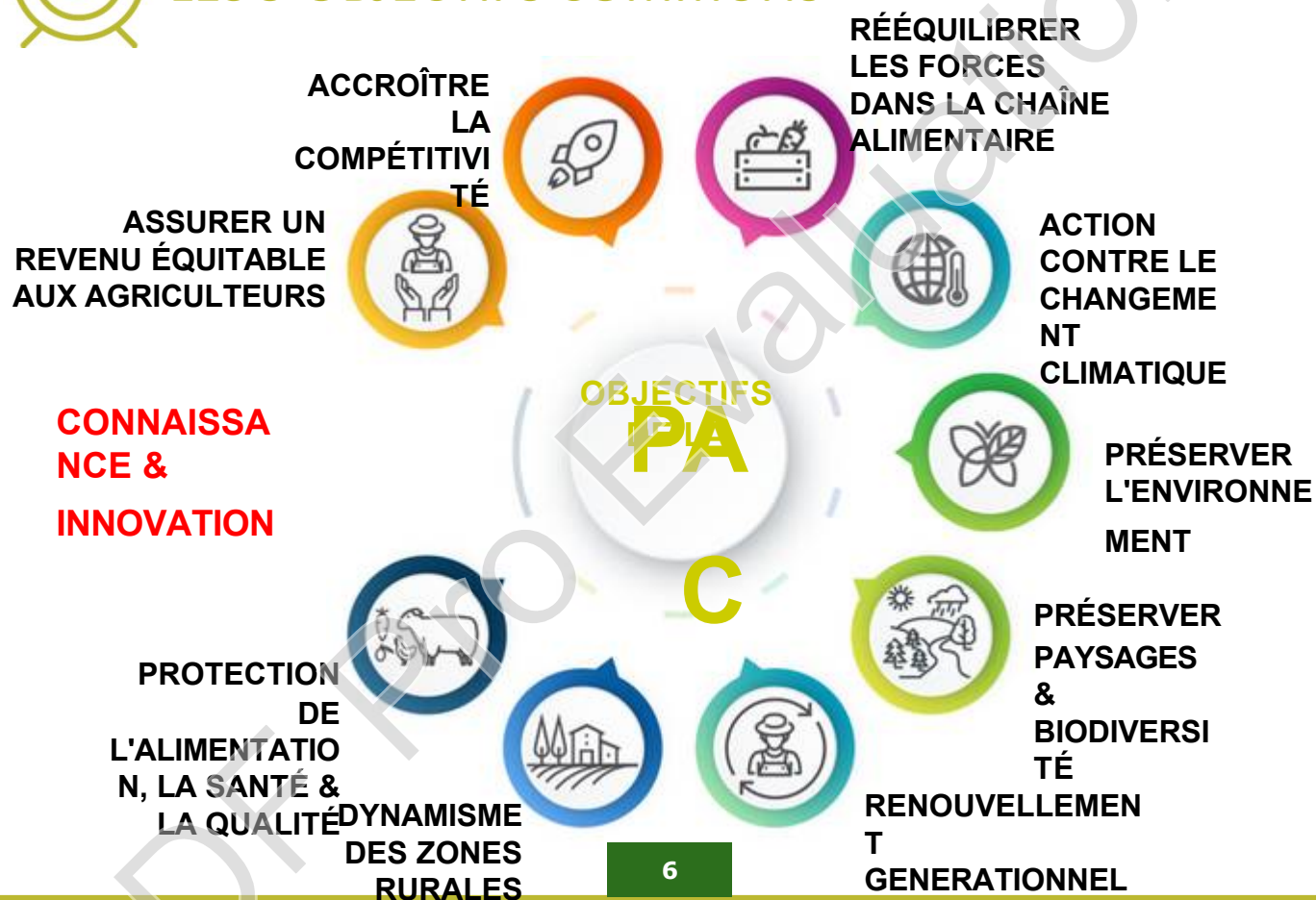
LES FUTURES PRIORITES DE LA PAC

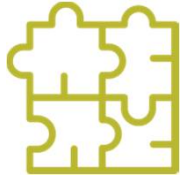
- ***Simplification et modernisation de la PAC***
- ***Soutien au développement d'une agriculture fondée sur la connaissance***
- ***Des ambitions environnementales et climatiques plus élevées***
- ***Plus d'équité et d'efficacité dans la répartition des aides entre les Etats membres et les agriculteurs***
- ***La prise en compte des attentes sociétales***



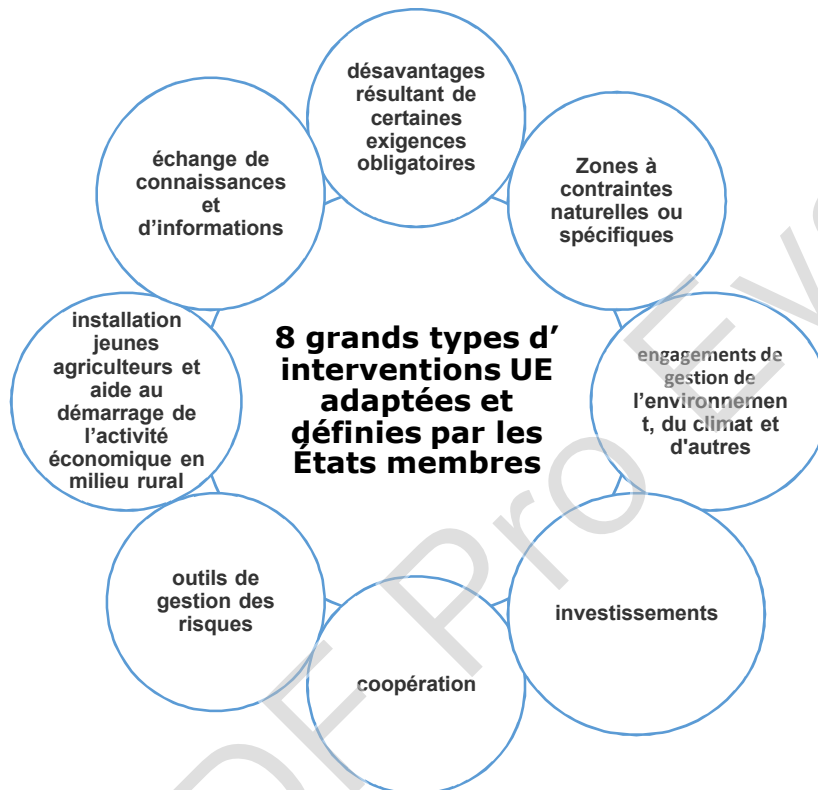


LES 9 OBJECTIFS COMMUNS





L'AVENIR DES ZONES RURALES



Budget minimal sur la participation totale FEADER:

- **30 % pour les interventions concernant les trois objectifs environnementaux/ climatiques définis**
- **5 % pour Leader**

Programme obligatoire pour les **outils de gestion des risques**

Possibilité de **transferts** budgétaires en faveur de LIFE et Erasmus

Éléments clés

Le FEADER ne sera plus couvert par le règlement dispositions communes FESI

Possibilité d'utiliser des **instruments financiers** (y compris le fonds de roulement), également **en combinaison avec des subventions**

Hausse du montant maximal d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (jusqu'à 100,000 EUR).



LES PROCHAINES ETAPES

2018 - 2019

Débat au Parlement européen et au Conseil sur la proposition PAC

Printemps 2019

Potentiel accord sur le MFF 2021-2027 entre Chefs d'Etats et de Gouvernements

Printemps 2019

Possible adoption de la prochaine PAC 2021-2027 par les co-législateurs

Mai 2019

Elections européennes

2021

Préparation de la mise en oeuvre de la PAC

Possible entrée en vigueur



Fonds Européens Structurels
et d'Investissement

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

Réunion Plénière
MERCREDI 04 Juillet 2018,
CONSEIL REGIONAL, BASSE-TERRE

Interreg

Caraïbes

Fonds européen de développement régional



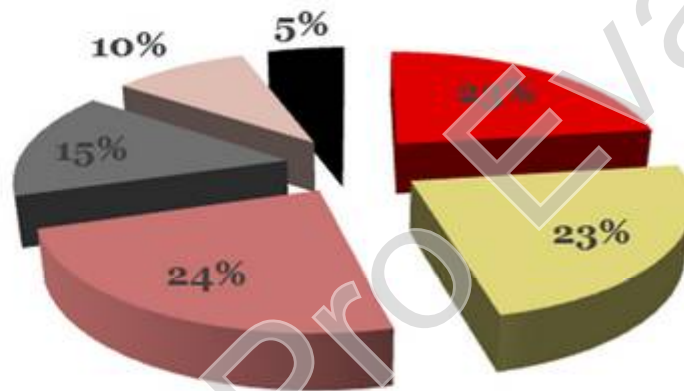
- PRESENTATION DU PROGRAMME
- ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME
- MISE EN ŒUVRE DISPOSITIF DE COORDINATION FED/FEDER
- QUELQUES PROJETS EMBLEMATIQUES

- **PRESENTATION DU PROGRAMME**



Répartition du budget par axe

- Economie
- Risques naturels
- Environnement
- Santé
- ENR
- Capital humain





Emploi et innovation



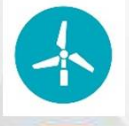
Risques naturels



Patrimoine naturel et culturel



Santé

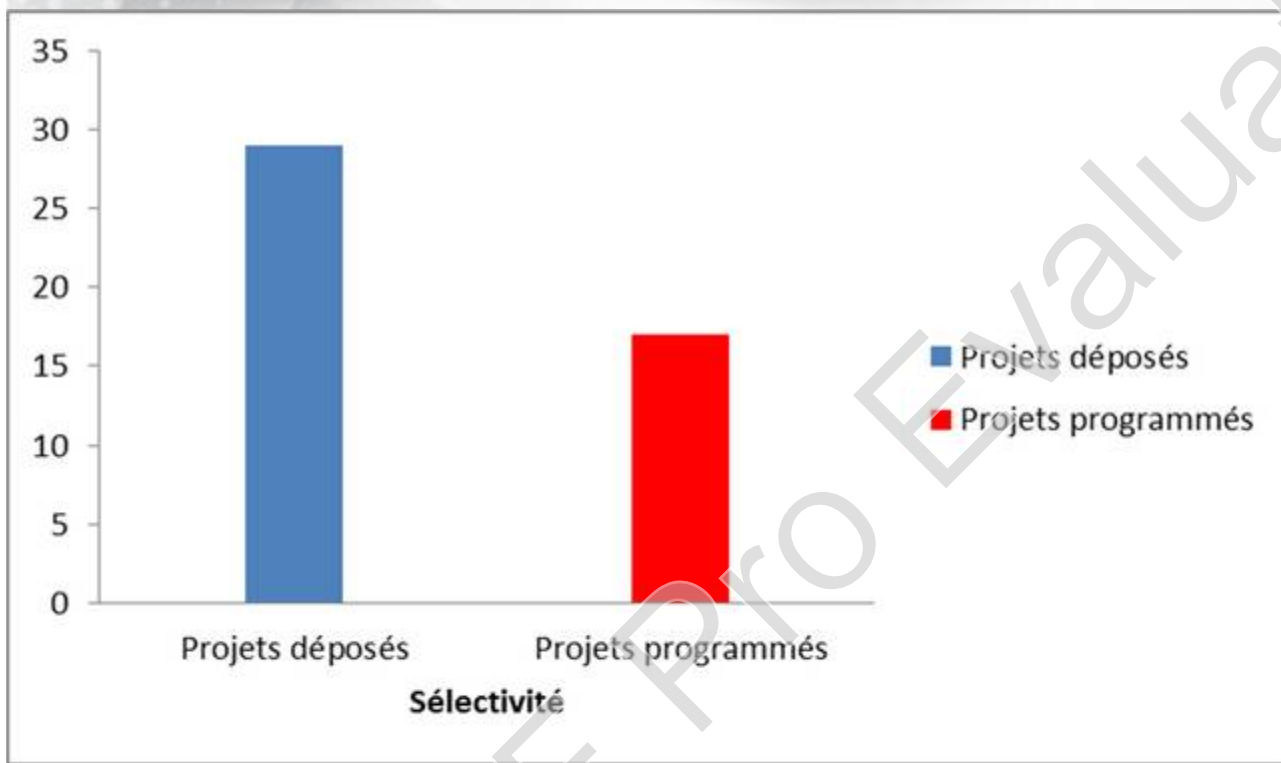


Energies renouvelables



Capital humain

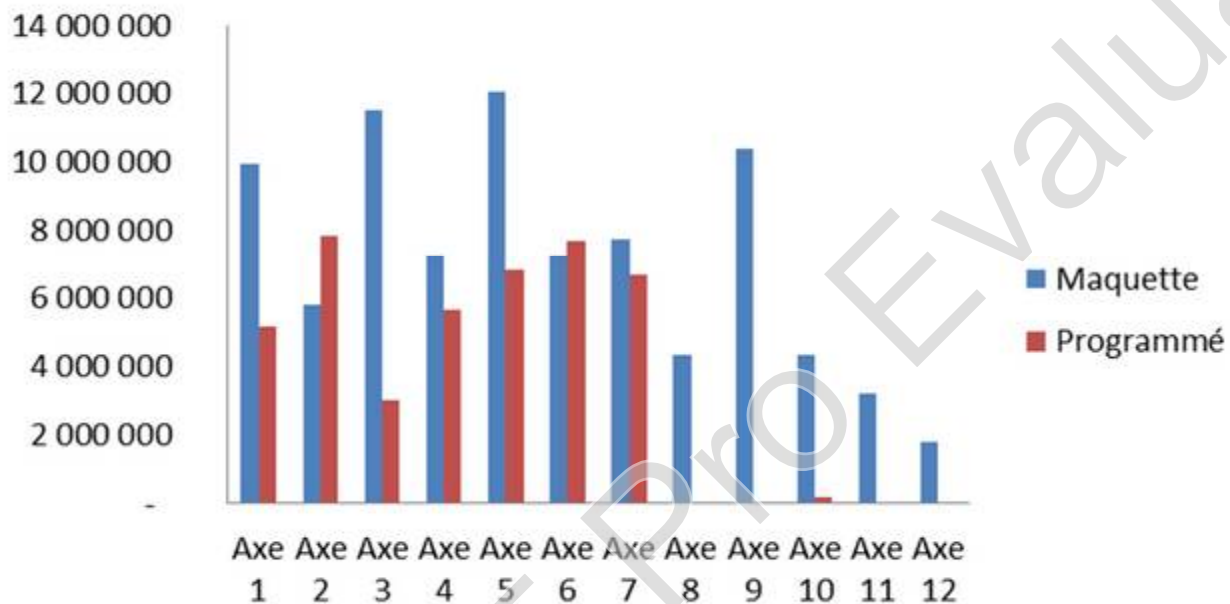
- **ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME**



**Sélectivité appel a
manifestation
d'intérêt: 11%**

**Sélectivité dépôt
complet: 59%**

Suivi de la programmation

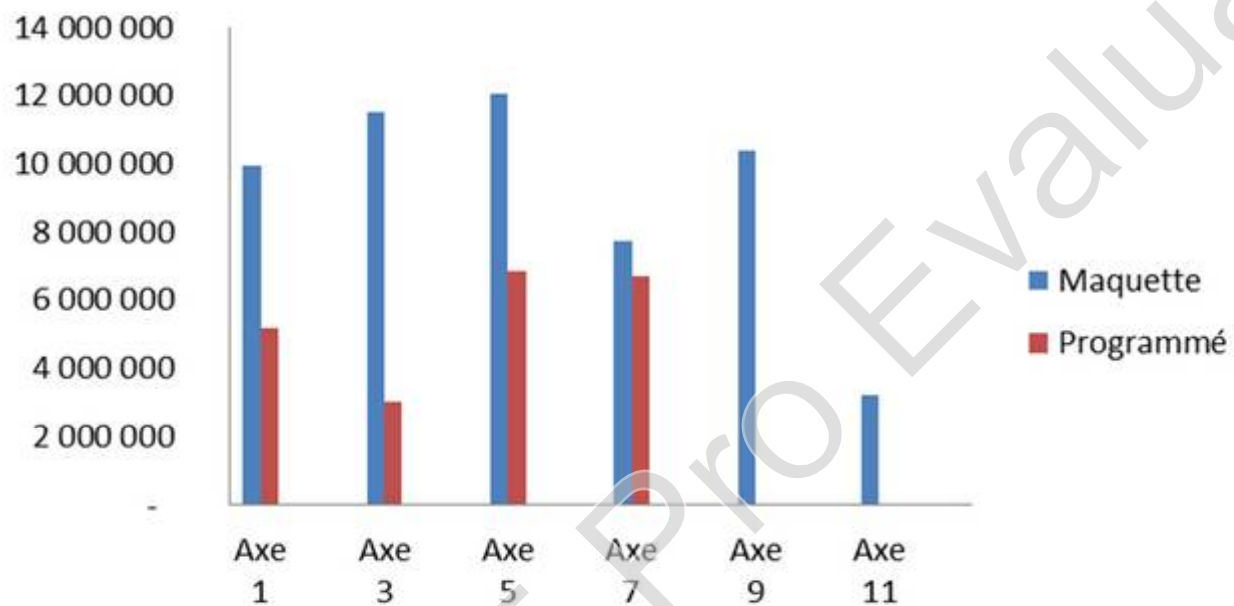


Maquette: 85,7 M€

Programmé: 43,1 €

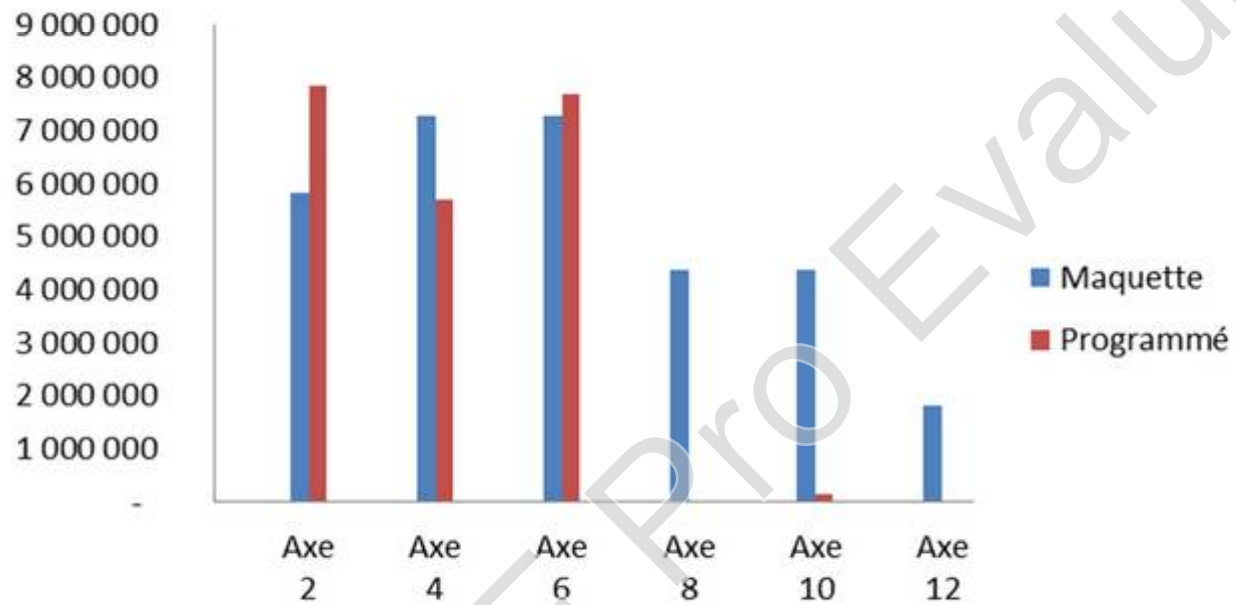
Taux : 50,4 %

Suivi de la programmation TF

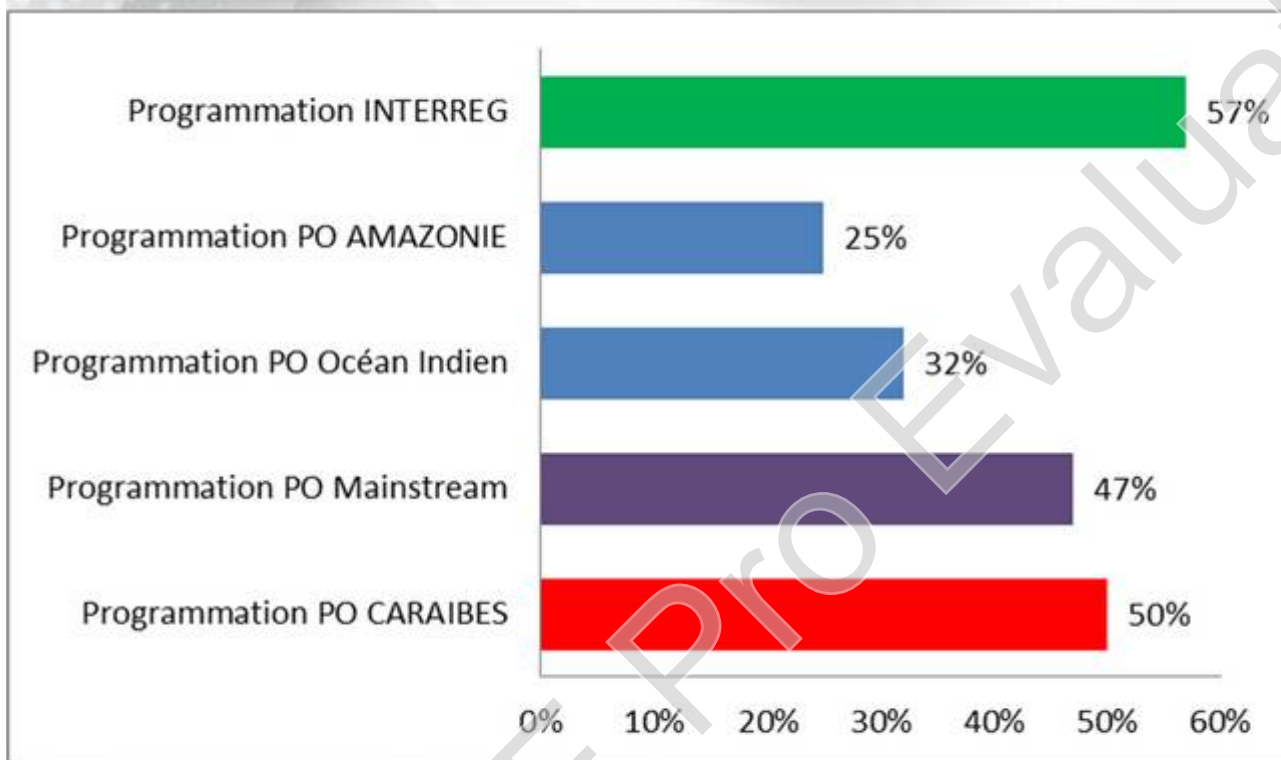


39,7%

Suivi de la programmation TN



70%



Comparaison des taux de programmation

- **Evitement du dégagement d'office**

- FEDER à justifier au 31/12/2018 : 1 174 928 M€
- Prévisions: 5, 1 M€

- **MISE EN ŒUVRE DISPOSITIF DE COORDINATION
FED/FEDER**



**Fonds partenaires
extracommunautaires**

FEDER

Projet INTERREG Caraïbes
FED-FEDER

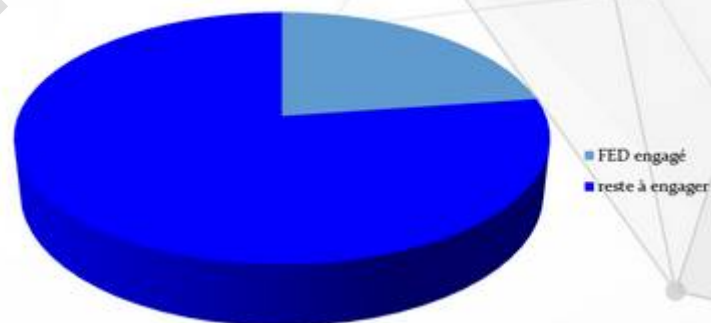
**Le financement
Parallèle**

Activités mises en œuvre par
les partenaires Européens

Activités mises en œuvre par
les partenaires non-
Européens éligibles au FED

- Taux de programmation: 22,7% - 4 projets

Consommation des crédits FED



AVANCÉES NOTABLES

- **Réel intérêt des partenaires institutionnels caribéens:** développement d'idées de projet, implication dans le fonctionnement du programme, relations plus régulières et meilleure connaissance réciproque
- Porteurs de projets caribéens: **réponse à leurs besoins de financements,** plus grande implication dans les projets

Interreg
Caraïbes



CARIBSKY 

Fonds européen de développement régional
Fonds européen de développement

**Un billet unique pour
la Caraïbe**

**Une surveillance renforcée des
catastrophes naturelles**



Interreg 
UNION
EUROPÉENNE

Caraïbes

PREST 

Fonds européen de développement régional



Fonds Européens Structurels et d'Investissement

Interreg
Caraïbes



Fonds européen de développement régional

PACAM



Passeport Caraïbes Amazonie Danse et Cirque

L'émergence d'un pôle danse et cirque dans la Caraïbe

Des femmes à l'initiative d'une production de cacao de qualité supérieure

Interreg
Caraïbes



Fonds européen de développement régional

RECAVACA

Réseau Caraïben pour la Valorisation du Cacao





Fonds Européens Structurels
et d'Investissement

Interreg
Caraïbes



European Regional Development Fund

Un boost pour les projets export des entreprises

